



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

SYNTHÈSE



QU'EST CE QU'UN «PROJET D'ÉTABLISSEMENT» ?

Établir un projet d'établissement est une démarche naturelle et essentielle dans le monde des établissements médico-sociaux.

Il apporte en effet réalisme et lisibilité à l'avenir de la structure et permet de répondre concrètement aux besoins des usagers et aux réalités économiques.

En janvier 2015, et conformément à la recommandation de bonnes pratiques de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) concernant l'élaboration du projet d'établissement, la direction de l'INJS a mis en place un Comité de pilotage (Copil), composé de l'équipe de direction et de représentants des différents métiers.

Des groupes de travail ont été mis en place, associant représentants des professionnels, usagers et familles pour travailler sur l'ensemble des thèmes du projet. Afin d'apporter objectivité et supports méthodologiques à la démarche, l'INJS a fait appel à une société de conseil expérimentée dans l'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).

«Nous avons voulu que l'élaboration de ce projet d'établissement soit un exercice de démocratie participative [...] ; je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son investissement.»

Marc CLEMMER,
directeur de l'INJS lors de l'établissement du projet



QUELS EN SONT LES ENJEUX ?



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

La loi 2002-2 prévoit que les établissements médico-sociaux élaborent un projet d'établissement pour cinq ans, après consultation du Conseil de la Vie Sociale et validation du Conseil d'administration. Le projet d'établissement garantit les droits des usagers.



MANAGEMENT ET ORGANISATION

L'élaboration du projet d'établissement associe professionnels, usagers, partenaires selon une démarche projective pour analyser l'existant, projeter les améliorations sur cinq ans, ainsi que les moyens à déployer pour y parvenir. Ce temps de réflexion collective permet de réinterroger les pratiques professionnelles au regard des valeurs et de la finalité de l'action de l'établissement: favoriser le développement de la personne, de son autonomie, et son insertion sociale et professionnelle. La redécouverte du sens de l'action est fédératrice.

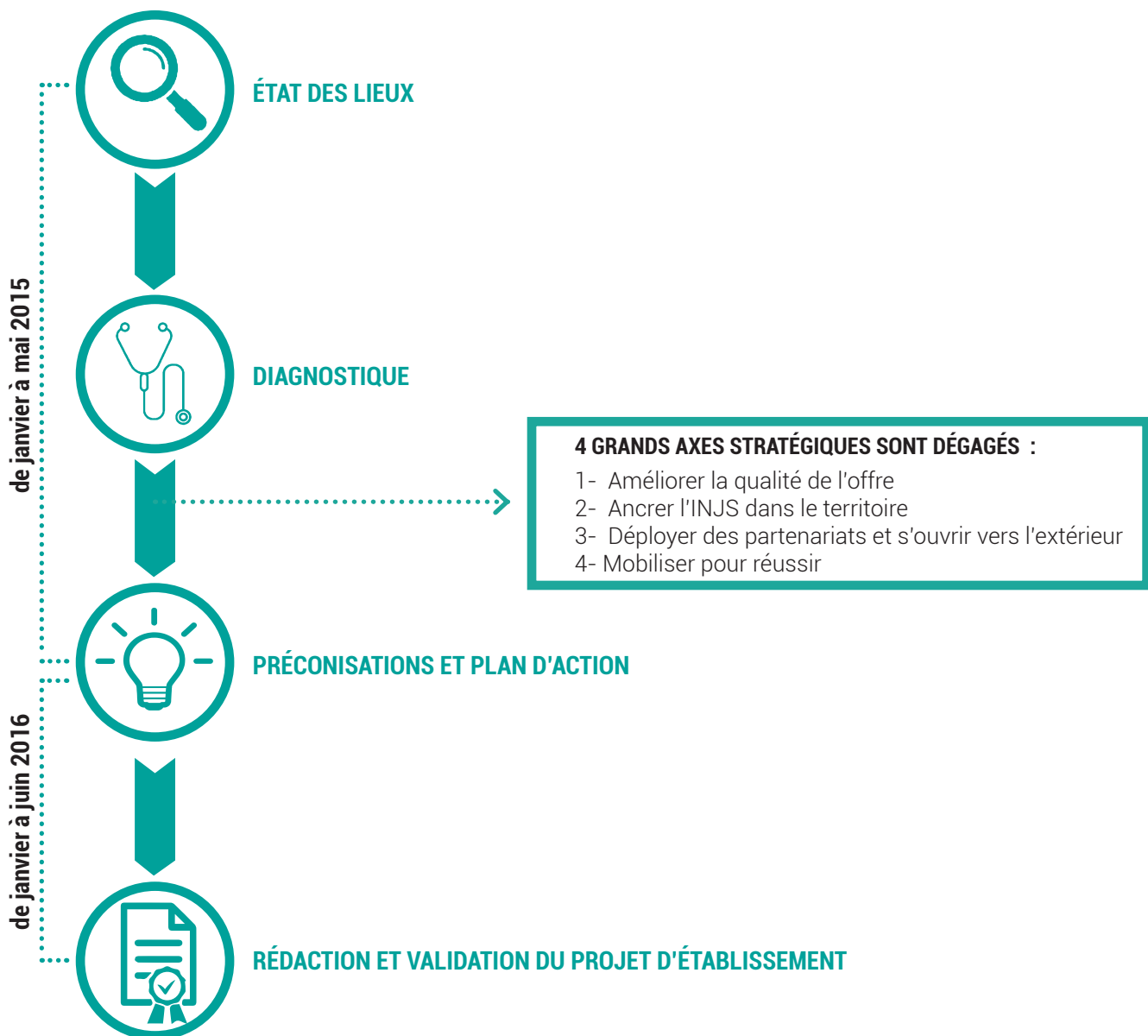


INFORMATION ET COMMUNICATION

La co-construction du projet d'établissement en fait le document de communication de référence pour cinq ans, pour les usagers, les professionnels, les partenaires et les tutelles. Un axe majeur de la politique de communication de l'INJS sera d'en faciliter l'appropriation par les professionnels et les usagers.



ÉLABORATION DU PROJET : UN TRAVAIL COMMUN D'ANALYSE ET DE CONCLUSIONS





QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

METTRE EN PLACE UNE «DÉMARCHE QUALITÉ»

La démarche projet déployée pour l'élaboration du projet d'établissement sera prolongée pour assurer le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions adossé au projet d'établissement. Le suivi régulier de ce processus est confié à la responsable Projets et Qualité, en lien avec le comité de pilotage qualité.

Au-delà d'une mise en conformité avec les exigences réglementaires, la direction de l'INJS s'engage ainsi dans une démarche volontariste d'amélioration continue de la qualité qui permettra de **passer d'une culture encore largement marquée par l'oral et l'implicité à une culture de l'écrit, de la traçabilité et de l'évaluation**, avec une référence permanente au sens de l'action poursuivie, aux impacts attendus au bénéfice des usagers, et aux bonnes pratiques professionnelles correspondantes.

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

- **Prendre en compte la bientraitance dans le projet social** : la bientraitance est une posture qui doit être rappelée régulièrement par des actions de formation et à l'arrivée de nouveaux professionnels pour qu'elle soit à l'œuvre dans toutes les activités de l'INJS.
- **Prendre du recul et analyser positivement et avec distances les pratiques** : des ateliers d'analyse des pratiques animés par un tiers qualifié ont été mis en place pour accompagner les professionnels en charge des groupes classes où se manifestent le plus de difficultés liées au comportement des jeunes. Leur généralisation progressive fait partie des axes d'amélioration de l'accompagnement des enfants.
- **La bientraitance dans les pratiques professionnelles constitue un axe majeur du projet social et du plan de formation.**
- Le questionnement éthique entendu comme « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées » participe à la bientraitance et permet de **concilier points de vue individuels et collectifs, le particulier avec l'intérêt général.**
- En contribuant à la recherche et au progrès de la connaissance des publics accueillis et de leur prise en charge, **la mise en place d'un Conseil scientifique participera également à la bientraitance de l'utilisateur.**

PRÉVENIR LA MALTRAITANCE



PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

• MALTRAITANCE :

Une violence se caractérisant par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.

• MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE:

L'ensemble des violences, abus ou négligences commis par un ou des professionnels envers un ou plusieurs usagers.

• MALTRAITANCE AU SENS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Est constituée de tous les éléments, y compris médicaux, susceptibles de laisser craindre qu'un mineur se trouve en situation de danger et puisse avoir besoin d'aide, qu'il s'agisse de faits observés, de propos entendus, d'inquiétude sur des comportements de mineurs ou d'adultes à l'égard d'un mineur.

Ces informations doivent être transmises à la Cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou risque de danger, qui les évalue et les transmet au Procureur de la République si la situation nécessite une action judiciaire.

- Conformément à la Circulaire de la DGCS du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées, les établissements médico-sociaux définissent un protocole de signalement avec les ARS, dans un double objectif :

1- Améliorer le signalement

2- Favoriser la détection précoce des situations à risque et le traitement immédiat des situations les plus graves de nature à compromettre la santé ou la sécurité des personnes.



LES DISPOSITIFS NATIONAUX D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE DISPONIBLES 24H/24 :

119 : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), créé par la loi du 10 juillet 1989.

3977 : dispositif national d'écoute téléphonique dédié aux personnes âgées et adultes handicapés mis en place depuis 2008.

L'ARS de Lorraine a mis en place une **PLATEFORME DE VEILLE ET D'URGENCE** dont les coordonnées sont les suivantes : 03.83.39.28.72.

Un protocole devra être mis en place avec l'ARS Grand Est afin d'organiser le signalement des événements indésirables ou celui de situation de maltraitance révélée au sein de l'établissement.

Prévenir la maltraitance au sein de l'INJS

Les documents remis aux usagers et aux professionnels à leur arrivée (livret d'accueil, règlement de fonctionnement) seront actualisés et mentionneront les dispositifs nationaux et régionaux d'urgence ainsi que la procédure de saisine de la personne qualifiée en cas de litige avec l'Institut.

Axes d'amélioration

- Déployer une démarche qualité comprenant le pilotage du plan d'actions, l'évaluation régulière des procédures qui organisent l'accompagnement du jeune et garantissent l'expression de l'utilisateur.
- Définir le protocole de signalement avec l'ARS Grand-Est.

GÉRER LES RISQUES

- Le Document Unique de l'INJS a été élaboré en 2003 et sa prochaine actualisation devra intégrer les Risques Psycho-Sociaux (RPS).
- De la même manière, la gestion des événements indésirables devra être formalisée et explicitée. On entend par événements indésirables les signalements, les plaintes des usagers et le traitement des incidents graves.
- Plus globalement, la démarche de gestion des risques comprend les étapes suivantes : l'identification et l'analyse des risques, la hiérarchie des risques, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions, le suivi et l'évaluation.

Par des actions de formation et d'analyse des pratiques, l'INJS devra se donner les moyens de développer une culture positive de l'erreur adossée à la connaissance des bonnes pratiques professionnelles dans le cadre institutionnel : dès lors que le cadre est respecté, l'analyse d'un incident ne recherche pas l'auteur d'une faute mais les facteurs objectifs qui doivent être pris en compte pour éviter la reproduction du même type d'incident.

Axes d'amélioration

- -Réaliser la cartographie des risques liés à l'accompagnement du public et des risques professionnels, y compris RPS.
- -Repérer les situations à risque de maltraitance.



La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale place l'utilisateur au centre du dispositif d'accompagnement et fait de la qualité du rapport aux usagers un axe central des évaluations internes et externes. Elle prévoit des outils pour garantir les droits reconnus aux usagers, comme à tout citoyen. Le projet d'établissement garantit l'organisation de l'information de l'utilisateur sur ses droits et l'aménagement d'espaces nécessaires à son expression.

Dans l'esprit de la loi 2002-2, l'objectif est de passer d'un « modèle protecteur », dans lequel l'utilisateur s'en remet au savoir et savoir-faire des professionnels (comme le laisse entendre la notion de prise en charge), à un « modèle promoteur » qui s'appuie sur ses ressources et ses compétences afin de l'accompagner dans une démarche d'autonomie.

L'utilisateur (les parents et le jeune dès qu'il peut formuler des attentes), est pro-acteur de son parcours dès son accueil, puis tout au long de sa scolarisation, en exprimant ses attentes à partir desquelles se construisent objectifs et actions du projet individualisé, puis par son adhésion active manifestée par la signature du contrat de séjour ou le DIPC.

L'enjeu de la qualité du rapport avec les usagers sera l'implication des usagers dans la conception et la mise en œuvre du projet individualisé d'accompagnement (PIA), manifestée par la signature du contrat de séjour ou du DIPC, et l'engagement mutuel de concourir à la réussite de ses objectifs.

INFORMER L'USAGER SUR SES DROITS ET LIBERTÉS

La loi 2002-2 prévoit l'information de l'utilisateur sur ses droits fondamentaux, sur « les protections particulières légales et contractuelles » dont il bénéficie et sur les voies de recours à sa disposition :

- l'utilisateur doit pouvoir faire valoir ses droits contenus dans les outils d'information (projet d'établissement, livret d'accueil, charte de l'utilisateur, référence à la personne qualifiée),
- et dans les documents contractuels (le contrat de séjour pour l'accueil en établissement et le DIPC pour l'accompagnement en service), qui présentent les modalités d'accompagnement du PIA ; le règlement de fonctionnement qui définit les droits et obligations de chacun.

En plus de ces outils réglementaires, l'INJS organise l'information de l'utilisateur et sa famille de la façon suivante :

- Une réunion d'information est organisée à chaque rentrée scolaire ;
- L'enfant et sa famille sont rencontrés lors d'une visite médicale, au moment de l'accueil et pour chaque renouvellement de notification MDPH, à l'issue de laquelle la famille reçoit un compte-rendu avec le rapport des examens effectués ;
- Un carnet de liaison est mis en place pour chaque jeune afin d'établir un lien et un échange d'information entre la scolarité à l'INJS et la vie en famille ;
- Le développement du logiciel Pronote permet aux parents d'accéder à l'emploi du temps de l'élève et à ses notes ;
- Deux réunions parents/professionnels durant l'année scolaire afin de permettre les échanges et le suivi de la scolarité de l'enfant ;
- Des rencontres ponctuelles, généralement en binôme (professeur, éducateur ou thérapeute) sont organisées à la demande de parents ou des professionnels ;
- La lettre de l'INJS retrace les temps forts de la vie de l'Institut. Trois numéros annuels sont prévus, auxquels s'ajoutent des numéros spéciaux consacrés à des thématiques importantes (enquête de satisfaction, point d'étape de l'écriture du projet d'établissement...).

Axes d'amélioration

- Transmettre à la famille les emplois du temps des jeunes et les indications de suivis thérapeutiques au cours de la première période de l'année scolaire (6 semaines).
- Présenter et remettre aux parents le projet individuel d'accompagnement (PIA) de leur enfant lors de la première rencontre parents professionnels.
- Organiser les réunions parents professionnels à des horaires compatibles avec l'activité professionnelle des parents.
- Mettre à jour les documents contractuels issus de la loi 2002-2 en incorporant les dispositifs de prévention de la maltraitance ainsi que les voies de recours en cas de conflit avec l'établissement.
- Développer le logiciel Pronote pour permettre la mise place d'une messagerie.

FACILITER L'EXPRESSION DE L'USAGER

L'expression individuelle du jeune et de sa famille est accueillie avec intérêt et bienveillance. Tout jeune trouve un interlocuteur à son écoute lorsqu'il présente une demande d'échange, quelle que soit la nature du sujet à évoquer. Naturellement, le jeune s'adresse au professeur principal pour les questions en lien avec la classe, l'éducateur référent pour les questions plus personnelles et l'infirmière pour les questions de santé.

Le carnet de liaison permet aux parents de transmettre des informations concernant leur enfant et de demander un rendez-vous avec un professionnel qui suit l'enfant.

L'organisation régulière d'enquêtes de satisfaction permet d'évaluer collectivement l'adéquation de l'accompagnement proposé aux attentes et aux besoins des jeunes et d'intégrer le cas échéant les propositions d'amélioration au plan d'action de l'Institut.

L'expression collective est également favorisée : la démarche participative initiée pour la réécriture du projet d'établissement a été élargie, avec la consultation des jeunes usagers sur les travaux à conduire dans le cadre du projet « de rénovation de l'internat » et la mise en place d'une « commission restauration ». La création d'une commission « développement durable » est en cours.

Le CVS :

Présenté dans la loi 2002-2 comme l'instance privilégiée pour favoriser la participation et l'expression de l'utilisateur dans les établissements médico-sociaux, cette instance est encore largement méconnue des jeunes et des parents malgré la mention de son existence dans les documents communiqués à chaque rentrée.

Les groupes de parole :

Les groupes de parole existent dans le cadre de l'accompagnement précoce. Les parents ont manifesté le souhait d'en bénéficier tout au long du parcours du jeune pour répondre à leurs interrogations sur des sujets tels que l'avenir des jeunes, l'acceptation du handicap, l'évolution de l'enfance à l'adolescence...

Axes d'amélioration

- -Améliorer le fonctionnement du CVS (Informer les jeunes et les parents lors de la rentrée scolaire sur le rôle et les missions du CVS, augmenter la représentation des jeunes au sein de l'instance, diffuser les comptes-rendus de séances aux familles).
- Favoriser l'expression collective des jeunes en les associant aux commissions sur les thématiques de vie à l'établissement (restauration, développement durable...).

ASSURER LA CONTINUITÉ DU PARCOURS

Conformément aux lois d'orientation 2002-2 et 2005-102 en faveur des personnes en situation de handicap, et à la loi de refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, l'offre d'accompagnement de l'INJS privilégie l'inclusion et la scolarisation dans les établissements de l'Education nationale avec intervention en service des professionnels spécialisés de l'Institut.

Toutefois, si la poursuite d'une scolarisation en milieu ordinaire s'avère trop problématique, l'INJS propose plusieurs dispositifs permettant la poursuite d'une scolarité de qualité reposant sur l'Unité d'enseignement contractualisée avec l'Education nationale.

Le retour vers le milieu ordinaire est envisagé à chaque fois que la situation du jeune le lui permet.

L'actualisation régulière du projet individuel d'accompagnement (PIA) en lien avec les équipes de suivi de scolarisation (ESS) permet les ajustements nécessaires et les passerelles vers le milieu ordinaire.

Déroulement du parcours :

- L'accueil, sur notification de la CDAPH est réalisé par le Directeur ou son adjointe et les chefs de service qui constituent l'équipe d'accueil (EDA).

Après une présentation de l'établissement, de son projet linguistique et des modalités d'accueil, l'équipe d'accueil recueille les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant ainsi que les attentes de la famille et du jeune s'il est en mesure d'en formuler. L'accueil du jeune et de sa famille s'achève par une visite de l'établissement.

Lorsque la famille a indiqué expressément son choix, une date est fixée pour une période d'immersion ou pour l'admission directe selon le calendrier. Les professionnels des champs pédagogique, éducatif et thérapeutique qui accompagneront l'enfant, l'assistante de service social reçoivent les informations nécessaires à la prise en charge pluridisciplinaire.

- L'admission est en général programmée au début d'une période scolaire et donne lieu à la signature du contrat de séjour ou du DIPC, ainsi qu'à la remise, au jeune ou à ses parents, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et de la charte de l'utilisateur.

Pour les jeunes accueillis en section INJS, une période d'immersion est organisée, si elle n'a pu avoir lieu avant, afin de confirmer la pertinence de l'affectation dans la classe envisagée. Au cours de cette période, une visite médicale et un bilan thérapeutique sont réalisés et donnent lieu à un compte-rendu des examens effectués transmis à la famille. Une rencontre avec l'assistante de service social est également organisée.

A l'issue de la période, une réunion de synthèse est organisée pour définir les objectifs, les actions et les moyens à déployer pour l'accompagnement du jeune, dont les conclusions sont restituées à la famille et au jeune, au besoin en présence de l'interprète.

- Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) est le pivot de l'accompagnement tout au long du parcours; pour les jeunes sourds, le PIA met en œuvre les choix du projet linguistique.

Le PIA décline également les objectifs du GEVA-Sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation).

L'élaboration et la mise en œuvre du PIA sont interdisciplinaires : l'équipe pluridisciplinaire définit des objectifs transversaux à partir de compétences ressources et de freins identifiés après une période de bilan qui s'échelonne sur une période d'environ deux mois.

Ces objectifs transversaux et les actions qui y sont associées sont ensuite déclinés dans les différents champs de l'accompagnement (pédagogique, éducatif et thérapeutique).

- La mise en œuvre du PIA comporte plusieurs espaces d'ajustement au cours de l'année scolaire tels que conseil de classe, réunions pluridisciplinaires, réunions de synthèse. En lien avec la famille, ces temps de réunion garantissent la possibilité d'ajustements dans l'accompagnement global et dans la mise en œuvre de chaque suivi. A chaque renouvellement de notification MDPH, la famille est reçue par le médecin ORL et par le neuropédiatre pour les jeunes à TSL. A cette occasion, le jeune et sa famille rencontrent le médecin, l'audioprothésiste et un psychologue.

Préparation de la continuité du parcours après la sortie :

Au cours de l'année qui précède la sortie, un accompagnement pluridisciplinaire est assuré par le référent pédagogique, le service éducatif en lien avec le SIPAS pour évaluer les besoins post-sortie. Le service thérapeutique prépare et accompagne le déroulement du parcours hors INJS en transmettant les informations médicales et thérapeutiques nécessaires, après validation du médecin chef. Selon le cas, les informations sont transmises au service médical de l'établissement d'accueil ou aux professionnels en libéral, si la poursuite d'un suivi est nécessaire.

Chaque changement d'orientation est précédé de l'évaluation du PIA et de la réunion d'une ESS dont les conclusions peuvent préconiser une orientation vers un service, le milieu ordinaire, ou un autre établissement spécialisé, avec maintien ou non du service INJS.

La sortie peut s'organiser à la demande de la famille (mutation géographique, souhait d'orientation vers un autre établissement, modification de la structure familiale, autre...)

La préparation à la vie active : pendant sa dernière année de scolarité à l'INJS, en collaboration avec le SIPAS, les différents organismes d'insertion, le référent pédagogique met en place des actions spécifiques en lien avec le programme de la formation pour préparer le jeune à son futur statut de citoyen et de professionnel.

Une « unité pavillon » permet aux jeunes majeurs une transition entre l'internat traditionnel et la vie en autonomie après la sortie.

Pendant les trois années qui suivent la sortie, le SIPAS assure un suivi du jeune.

Axes d'amélioration

L'application d'une procédure d'élaboration et de suivi du PIA validée et évaluée régulièrement dans le cadre du déploiement de la démarche qualité constitue un axe d'amélioration important :

- Prévoir un temps de synthèse de l'EDA entre l'accueil et l'admission,
- Associer d'avantage les parents à la définition du projet d'accompagnement du jeune et formaliser le recueil des attentes notamment en matière pédagogique,
- Systématiser les stages d'immersion, avec une information aux professionnels qui accompagneront le jeune en section INJS; réaliser des bilans thérapeutiques si le dossier n'en comporte pas de récents ; réaliser une synthèse de la semaine d'immersion avec les professionnels, restituée à la famille,
- Tracer la remise des documents issus de la Loi 2002-2,
- Renforcer la préparation des paliers d'orientation, avec déploiement d'accompagnements spécifiques dans les trois champs de l'accompagnement (pédagogique, éducatif, thérapeutique).



L'INJS ET SON ENVIRONNEMENT

STRATÉGIE D'ANCRAGE DANS LE TERRITOIRE

• Développer le rôle «ressource» de l'INSJS

L'expertise des professionnels de l'INJS constitue une ressource dans différents champs de l'accompagnement de la déficience auditive et des TSL en Lorraine :

- L'INJS participe à l'action diagnostic des TSL en mettant des professionnels (un professeur spécialisé et une psychologue) à disposition de la plateforme commune INJS/IES pour la réalisation d'évaluations et la participation aux synthèses de restitution.
- En partenariat avec le CHR, l'INJS assure le fonctionnement de la plateforme d'évaluation et de réadaptation CLER basse audition à destination des adultes devenus sourds.
- Les professionnels de l'INJS interviennent auprès des enseignants de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, des enseignants référents de la MDPH, des équipes pluridisciplinaires d'autres ESMS pour des actions d'information sur la déficience auditive et les troubles spécifiques du langage.
- La CTES participe en qualité de membre expert aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH.
- L'INJS est identifié comme terrain de stage pour les étudiants de l'Université (psychologues) et des écoles d'orthophonie, de l'IRTS, de psychomotricité...
- L'INJS a été identifié comme partenaire pour la mise en place d'une formation continue CAP « service aux personnes et vente en espace rural » avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle pour Adultes du Val de Seille ».
- En matière d'accessibilité, l'INJS met un interprète à disposition des administrations, et des professionnels en relation avec des personnes sourdes, à leur demande ou à celle des personnes sourdes.

En partenariat avec l'association « La Passerelle », l'INJS a créé un logiciel « la Route en LSF » pour traduire le contenu du Code de la route en LSF.

En partenariat avec la Direction départementale des Territoires (DDT), l'INJS met également un interprète à disposition pour la passation du code de la route.

- L'INJS assure des formations à la LSF (et au LPC) à destination d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et des particuliers. Un projet est à l'étude pour proposer la LSF en option au Bac dans un lycée de Thionville.
- L'INJS est partenaire dans la mise en place de projets citoyens de jeunes lycéens du département pour changer le regard de la société sur le handicap et la différence.

Axes d'amélioration

- Développer des partenariats avec des établissements acteurs de la formation (lycées professionnels, CFA), en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de l'INJS en matière de pédagogie adaptée pour la partie enseignement général et sur l'expertise technique des professionnels d'autres établissements pour proposer de nouvelles formations préparant à des métiers porteurs.
- Créer un pôle d'expertise en matière de déficience auditive et de troubles spécifiques du langage pour accroître le positionnement de l'INJS comme ressource régionale en matière de DA et TSL.

• Tirer parti des avantages de l'INJS

La situation de l'INJS dans son environnement urbain, avec son accessibilité, ses infrastructures immobilières qui permettent l'accueil des dispositifs de scolarisation et d'internat d'une part, les compétences spécifiques des professeurs CAPEJS et des professionnels formés au DU TSLA d'autre part, constituent des atouts spécifiques dans le cadre d'un schéma régional d'accompagnement de la déficience auditive et des TSL.

Ainsi, la possibilité de suivre une scolarité dans des dispositifs adaptés avec une Unité d'enseignement labellisée Education nationale, tout en préparant à un retour possible vers le milieu ordinaire est un atout pour réaliser un parcours de scolarisation réellement individualisé et adapté à l'évolution du jeune.

En second lieu, l'accueil en semi-internat, internat et internat modulable contribue à augmenter les conditions favorables à la réalisation d'un parcours de scolarisation.

Enfin, l'INJS dispose d'infrastructures qui lui permettent de développer des partenariats avec d'autres ESMS (CMSEA, IES), des établissements de formation professionnelle (EPLEFPA de Courcelles Chaussy) formalisés par conventions de prestation de service et conventions de mise à disposition de locaux.

Axes d'amélioration

- Poursuivre la démarche tendant à obtenir la pleine propriété des infrastructures immobilières.

• Proposer une offre innovante

A partir des préconisations du diagnostic territorial dans ses dimensions de recherche de « solutions pour couvrir les zones blanches » et « d'efficience, dans le redéploiement de services à moyens constants », les pistes d'amélioration de l'offre de l'INJS vont vers la mise en place de dispositifs souples et adaptables de type SSEFS/SESSAD, soit à proximité de l'INJS pour bénéficier du plateau technique et des installations de l'Institut, soit délocalisées pour couvrir les zones blanches.

Axes d'amélioration

- Développer des dispositifs de type SSEFS / SESSAD, en partenariat avec l'Education nationale, à partir de pôle d'expertise DA et TSL.

La stratégie d'ancrage dans le territoire doit se doubler d'une stratégie d'ouverture et de développement de partenariats.

Stratégie d'ouverture

La stratégie d'ouverture de l'INJS découle d'une part d'une recherche d'efficience dans la construction de son offre d'accompagnement centrée sur les compétences clé des professionnels, avec pour corollaire la recherche de partenariats pour mettre en œuvre les accompagnements complémentaires, et d'autre part, d'un développement de la pédagogie par projets qui prend une place grandissante dans l'accompagnement de l'enfant et fait appel aux ressources de l'environnement.

L'INJS a ainsi vocation à développer des partenariats avec l'Education nationale, les acteurs de la formation professionnelle et les autres ESMS pour construire son offre de parcours de scolarisation et pour développer des actions novatrices dans les domaines culturel, artistique, éducatif et sportif :

- Avec l'Education nationale, construire des partenariats se déployant dans deux directions :
 - la recherche d'une réponse à construire de type intervention en SESSAD pour éviter les « zones blanches » mises en évidence par le diagnostic territorial, notamment en Moselle Est.
 - le développement de partenariats avec les établissements de proximité (écoles, collèges, lycées) pour construire des dispositifs souples permettant la poursuite du parcours de chaque jeune, y compris dans les choix linguistiques pour les enfants DA.
- Avec les établissements de formation professionnelle (lycées professionnels, CFA), diversifier l'offre de formation préparant à des métiers porteurs.
- Avec les acteurs de la déficience sensorielle, trouver des synergies dans la mise en place de nouvelles formations professionnelles à proposer aux jeunes, d'actions de formation en direction des professionnels (formation de tuteur pour encadrer les élèves professeurs CAPEJS, formations en LSF, formations techniques (habilitations pour interventions sur réseau électrique, PSC1...), de la possibilité de proposer un séjour de rupture pour les jeunes à profil complexe (permettre une prise de recul salutaire pour le jeune et les professionnels).

- La recherche de partenariats avec d'autres établissements du secteur médical et médico-social pour développer les possibilités d'accueil partagé ou complémentaire afin de construire des solutions d'accompagnement qui prennent en compte l'ensemble des besoins du jeune, notamment dans les situations complexes et de Handicap rare (surdi-cécité, troubles du comportement, handicap moteur, handicap mental).
- L'utilisation des ressources culturelles de proximité pour inscrire les projets pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques dans les actions culturelles pré-existantes (le livre à Metz, Moselle Lire, la création partagée avec le Conseil départemental, les appels à projets « Culture, Santé, Handicap », les actions de recherche conduites avec les professionnels de l'Orchestre National, le Conservatoire régional...) et d'ouvrir les jeunes à la culture par la fréquentation de la médiathèque, la visite d'expositions... à la BAM, au Centre Pompidou...
- L'utilisation de ressources éducatives et sportives extérieures pour permettre la mise en place d'accompagnement avec des objectifs transversaux (équithérapie, médiation animale, apprentissage du cirque, ateliers « jeux d'eau »...) et l'initiation sportive prolongée par une pratique régulière (Judo).

Axes d'amélioration

- Encourager les professionnels de l'accompagnement à élaborer des projets/ répondre aux appels à projets faisant appel aux ressources de l'environnement par la création d'un pôle d'appui et l'attribution de crédits budgétaires prévisionnels aux chefs de service.

PROSPECTIVE ET RECHERCHE

La création d'un conseil scientifique a été évoquée conjointement avec le CHR de Metz-Thionville à la suite de la création de la plateforme d'évaluation et de réadaptation CLER BA (Centre Lorrain d'Évaluation et de Réadaptation en Basse Audition), en 2010. Le CLER BA est un service de suite et de réadaptation (SRR) pour les adultes devenus sourds.

Le Conseil scientifique devait «répondre à la nécessité d'actualisation permanente des connaissances en matière d'éducation, d'accompagnement du handicap, de la prise en charge sociale, psychologique, prothétique qui sont chacun de vastes territoires de savoir, savoir-faire et de technicité. Dans un contexte de mondialisation des avancées scientifiques, éthiques et sociales, la participation aux recherches cliniques fondamentales, l'assimilation et la proposition de nouveautés et d'innovation et la participation à l'organisation de la santé publique sont des impératifs professionnels, moraux et citoyens ».

Le Conseil d'administration de l'INJS a chargé le Docteur Bernard Montinet de préfigurer la composition et les statuts du Conseil scientifique qui n'a pu voir le jour.

Le Conseil scientifique envisagé dans le cadre du projet d'établissement sera commun à l'INJS et à CLER BA.

Sa composition (indicative) :

- Un président désigné par le Conseil d'administration de l'INJS METZ, parmi les chefs de service hospitalier (chirurgie ORL et Implant cochléaire, neurologie)
- Un ingénieur bio médical
- Le médecin ORL de l'INJS METZ
- Un chirurgien spécialisé en implant cochléaire
- Un neurologue
- Un neuro pédiatre
- Un neuro psychologue
- Un orthophoniste
- Un sociologue
- Un représentant du Centre Référent en Lorraine pour les troubles du langage et des apprentissages Lorrain (CLAP)
- Un représentant de l'Education nationale
- Un représentant de la MDPH

Ses missions :

Contribuer à l'élaboration de savoir-faire et à l'amélioration des pratiques professionnelles dans l'analyse, la compréhension et la prise en charge de la déficience auditive et des TSL, contribuer à l'évolution des représentations concernant le handicap et plus spécifiquement de la surdité et des TSL. Par une approche scientifique et socio-psychologique des répercussions du handicap, contribuer à définir des stratégies et des plans de compensation du handicap novateurs.

Axes d'amélioration

- Créer un conseil scientifique



LA COMMUNICATION (INTERNE & EXTERNE)

A l'heure actuelle, il existe des outils de communication interne et externe mis en œuvre par des éducatrices à temps partiel, sans coordination ni structuration du service.

Communication interne

La communication interne a pour objet d'organiser les moyens et les outils de communication, de faciliter la connaissance et l'appropriation de la stratégie contenue dans le projet d'établissement, fournir les éléments de langage et l'information tout au long de sa mise en œuvre, informer les professionnels et les jeunes sur les temps forts de la vie de l'établissement et l'actualité, définir les circuits et les supports de communication pertinents pour chaque type d'information, concevoir des supports de communication adaptés et accessibles aux jeunes.

Les outils à disposition sont l'intranet de l'INJS, l'affichage dynamique, la Lettre de l'INJS, et ses « n° hors-série », les notes d'information, les tableaux d'affichage...

Communication externe

Les objectifs généraux sont l'élaboration d'un plan de communication centré sur l'amélioration de la notoriété de l'INJS, la lisibilité de sa stratégie et de son offre de service, fournissant aux professionnels les éléments de langage, les supports de communication adaptés à l'image de l'Institut et conformes à sa charte graphique, en développant et mettant à jour les outils de communication multimédia et en proposant les médias adaptés au type d'information à diffuser.

Les outils existants à disposition sont le site internet de l'INJS, la Lettre de l'INJS à mettre en lien avec le site internet, les plaquettes de présentation de l'INJS, l'organisation d'évènements, de cycle de conférence...

Axes d'amélioration

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication, désigner un(e) responsable de la communication chargé(e) de la coordination du service.
- Développer les outils suivants : kit de présentation de l'INJS avec différents supports (Powerpoint, plaquettes, éléments de langage...), affichage sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), organisation d'évènements réguliers de type cycles de conférences.
- S'assurer des compétences d'un community manager (gestionnaire de communauté).

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ : LE PROJET DE SECTION

L'ACCOMPAGNEMENT : UNE APPROCHE GLOBALE POUR UN PROJET INDIVIDUALISÉ

Approche globale et interdisciplinarité

Actuellement, la pluridisciplinarité est une réalité quotidienne, à travers les accompagnements mis en place pour chaque jeune, les projets transversaux, les échanges formels (équipe d'admission, réunions de synthèse, conseils de classe) et informels, mais elle reste encore souvent une simple juxtaposition (pluridisciplinarité) d'actions sans véritable interaction (interdisciplinarité).

Dans l'action interdisciplinaire, l'objectif poursuivi est la prise en compte de la situation globale de l'enfant et de son environnement pour évaluer l'ensemble des besoins d'accompagnement tout en veillant à la pertinence et la cohérence de la répartition des temps scolaires, éducatifs et thérapeutiques.

Une étape importante sera franchie avec la mise en place du dossier informatisé de l'utilisateur. Partant de la nécessité d'interdisciplinarité de l'accompagnement, les travaux préparatoires à l'écriture du projet d'établissement ont conduit à préciser les notions de secret médical et d'information à partager pour retenir la notion d' « information nécessaire à partager dans le cadre d'un accompagnement interdisciplinaire ».

Les professionnels de chaque champ rédigeront des écrits et des comptes rendus adaptés à une lecture interdisciplinaire, c'est-à-dire centrée sur l'intérêt et le respect de la personne accompagnée considérée dans sa globalité, ne contenant que les informations strictement nécessaires au travail de l'équipe, sous le contrôle du médecin coordonnateur.

Les informations d'ordre strictement médical sont conservées dans le dossier médical.

L'accord express et écrit des parents sera désormais demandé en début d'année pour le partage des informations nécessaires au suivi pluridisciplinaire.

L'élaboration des projets individualisés d'accompagnement sera réellement interdisciplinaire à partir du moment où elle parviendra à la définition d'objectifs transversaux co-construits par les professionnels des différents champs (pédagogique, éducatif et thérapeutique) à partir des attentes et des besoins de l'utilisateur (les parents et l'enfant dès lors qu'il est en mesure d'exprimer des attentes).

Axes d'amélioration

- Actualiser, mettre en œuvre et évaluer les procédures d'élaboration et de suivi du PIA, en précisant le rôle du référent PIA (pertinence d'un coordonnateur pour la partie administrative à étudier).
- (Ré) investir le temps de réunion institutionnel du vendredi de 16h à 18h, inscrit dans l'emploi du temps des professionnels des services pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- Poursuivre l'informatisation du dossier de l'utilisateur.

Une offre souple et modulable, garante de l'individualisation de l'accompagnement

- L'offre d'accompagnement de l'INJS est construite à partir des cycles d'apprentissage de l'Éducation nationale.
- Le parcours de scolarisation de chaque jeune se déroule selon son rythme d'évolution, à l'intérieur de ces cycles.
- L'ouverture des classes pour chaque cycle est conditionnée par l'existence d'un effectif minimum (dispositifs de 5 à 9 jeunes).
- La préférence pour l'inclusion ouvre la possibilité d'allers et retours et de passerelles entre les dispositifs de scolarisation à l'INJS et le milieu ordinaire.

Axes d'amélioration

- Développer des partenariats avec les établissements de l'Éducation nationale à proximité de l'INJS pour contribuer à faciliter le déroulement de parcours de scolarisation selon les cycles de l'Éducation nationale, y compris par une intervention en service.
- Structurer l'activité des professionnels qui interviennent en soutien de l'inclusion et constituer une équipe ressource DA et TSL, adossée au plateau technique de l'INJS.

LE PROJET LINGUISTIQUE

Le projet linguistique institutionnel

Jusqu'à présent, le projet linguistique de l'INJS de Metz se définit comme la possibilité de choix ouverte à tout enfant sourd, compte tenu de son contexte familial et du choix réalisé par ses parents en matière de communication, de réaliser un parcours de scolarisation reposant sur une communication orale avec l'appui du LPC, ou en LSF.

Les moyens mis en œuvre par l'INJS comprennent l'enseignement de la langue des signes française (LSF), l'apprentissage du langage parlé complété en appui au français oral. Chaque enfant déficient auditif bénéficie de séances individuelles et/ou collectives d'apprentissage et de perfectionnement de la parole et de la langue orale par un professeur CAPEJS à raison d'une à deux séances hebdomadaires.

En complément, les élèves peuvent bénéficier de séances de codage et de décodage, le langage parlé complété (LPC).

Cependant, l'absence de formalisation des projets linguistiques individuels ne permet pas d'évaluer avec précision les besoins en matière de communication, ni l'efficacité des moyens mis en œuvre.

De plus, sans gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'INJS ne peut organiser de plan de formations adapté à la montée en compétences linguistiques des professionnels, notamment en LSF. Les conditions de réalisation d'un parcours linguistique cohérent ne sont pas totalement réunies.

Le projet linguistique de l'INJS pour les cinq prochaines années devra être évolutif et construit à partir des besoins d'accompagnement issus de projets linguistiques écrits et évalués régulièrement pour chaque jeune DA. Il se définit comme « l'ensemble des processus, des outils et des moyens à déployer pour répondre au projet linguistique du jeune ».

Le déploiement de cette stratégie sur les cinq prochaines années permettra de proposer un parcours linguistique en conformité avec les orientations en vigueur dans l'Education nationale. En effet, la circulaire n° 2008-109, destinée à clarifier la notion de bilinguisme contenue dans la loi 2005-102, reprise dans l'article L. 112-2-2 du code de l'Education nationale donne de précieuses indications: « Le bilinguisme s'inscrit dans les potentialités individuelles de chaque enfant. À partir de l'apprentissage ou de la consolidation de sa connaissance de la langue des signes française, l'institution scolaire s'efforce de construire pour chaque élève sourd dont la famille a fait ce choix, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi.

Dans le cadre du bilinguisme en situation scolaire, l'accès à la forme orale du français, nécessairement variable selon de nombreux paramètres propres à chaque enfant et à son milieu, apparaît comme un complément important qui ne saurait être ni ignoré ni construit de façon privilégiée ».

Axes d'amélioration

- Partir de l'enjeu du projet linguistique institutionnel qui est « d'apporter des réponses d'accompagnement à la communication conformes aux projets individuels des jeunes sourds » et définir le projet linguistique de l'établissement comme « l'ensemble des processus, des outils et des moyens à déployer pour répondre au projet linguistique du jeune ».
- Formaliser un projet linguistique pour chaque jeune et l'évaluer régulièrement, le tout en lien avec la famille.
- Préalables à mettre en place :
 - Recenser les besoins d'accompagnement linguistique à partir d'une évaluation qui tient compte de chaque situation de la vie du jeune (modalité de scolarisation, nature des différents accompagnements proposés, langue maternelle, langue utilisée par l'entourage...),
 - Réaliser un état des lieux des compétences en LSF, en LPC des professionnels de l'Institut,
 - Croiser ces deux états des lieux pour élaborer un plan de formation sur cinq années,
 - Mettre en place un pôle linguistique pour piloter la montée en compétences des professionnels.
 - Mettre en valeur la spécificité des compétences des professeurs CAPEJS et la complémentarité avec l'offre de l'Education nationale, en particulier dans le champ spécifique de l'aide au développement de la communication :
 - Dans le cadre du SAFEP pour les enfants âgés de 0 à 3, éducation précoce et accompagnement des familles (accompagnement de la famille dans l'acceptation de la surdité de l'enfant, dans le travail sur son projet linguistique...),
 - (Ré) éducation de la parole et du langage (oral et écrit) en séances individuelles et collectives,
 - Apprentissage et perfectionnement de la parole et de la langue française orale et écrite par des séances individuelles et collectives,
 - Développement de la communication orale,
 - Education auditive,
 - Entraînement à la lecture labiale (avec le LPC),
 - Accompagnement des partenaires sur les questions de la surdité et ses conséquences,
 - Accompagnement et participation à la formation des professeurs inscrits en formation CAPEJS.

Le projet linguistique du jeune : vers un parcours linguistique

Le projet linguistique du jeune déficient auditif constitue la clé de voûte de son parcours de développement personnel et d'apprentissage. Les choix qu'il contient se déclinent dans son PIA, tout au long de sa scolarité, de façon transversale, dans tous les champs de l'accompagnement et dans tous les temps de vie de l'enfant. Sa mise en œuvre cohérente garantira le déroulement d'un parcours linguistique cohérent.

• Les temps forts du parcours linguistique

- Lors de l'accueil, l'enfant et ses parents sont reçus par une équipe restreinte composée du chef de service pédagogique, du médecin ORL et du professeur CAPEJS référent qui leur présentent le projet linguistique de l'Institut en toute objectivité, avec les choix de communication qu'il comporte.

Les attentes exprimées par les parents constituent le point de départ du projet linguistique du jeune.

- Le projet linguistique est construit dans le cadre de l'éducation précoce lors d'échanges avec la famille. Le choix formalisé est révisable en fonction des compétences de l'enfant et de la réflexion des parents lors de rencontres trimestrielles. Ce projet suit ensuite le rythme d'évaluation du PIA.
- La mise en œuvre du projet linguistique du jeune est transversale et doit être déclinée dans chaque champ de l'accompagnement et au sein de la famille.

• Le carnet de parcours linguistique

A partir de grilles d'évaluation tenant compte de l'ensemble des situations de vie et de classe, aux différentes étapes de la scolarisation du jeune DA, la création et la mise en œuvre d'un « carnet de parcours linguistique » permettra au jeune, à sa famille ainsi qu'aux professionnels qui l'accompagnent d'évaluer les compétences langagières en lien avec la progression des exigences du parcours scolaire.

Axes d'amélioration

- - Evoluer vers un parcours bilingue garanti par un carnet de parcours linguistique ou de communication.
 - Se rapprocher de l'Education nationale pour faciliter la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de parcours linguistique cohérent au niveau du département en reprenant les bases de déploiement du Pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds (PASS), conformément à la circulaire n° 2010-068 de l'Education nationale: « un effort sans précédent doit être accompli afin de s'assurer de la maîtrise de la lecture et de l'écriture par tous les élèves sourds, a minima. Le Pass doit servir de cadre à la réalisation de cet objectif. Il s'agit de renforcer prioritairement l'apprentissage du français, écrit pour les élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue, écrit et oral pour les élèves ayant fait le choix d'une communication en langue française. »
- Dans ce cadre, la création et la mise en œuvre d'un « carnet de parcours linguistique » permettrait au jeune, à sa famille et aux différents professionnels, d'évaluer les compétences langagières en lien avec la progression des exigences du parcours scolaire.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Éléments communs

• Le parcours de scolarisation

Si l'objectif prioritaire de l'INJS de Metz reste la scolarisation en milieu ordinaire, il arrive que l'accompagnement spécialisé en service pour soutenir la scolarisation en milieu ordinaire ne soit plus suffisant.

L'Unité d'enseignement établie entre l'INJS et l'Education nationale offre, pour une période plus ou moins durable, la possibilité d'une scolarité en effectif réduit, avec une pédagogie adaptée conforme aux Instructions officielles du Ministère de l'Éducation nationale.

Le parcours de scolarisation d'un jeune inscrit dans l'établissement se déroule selon les cycles d'apprentissage de l'Education nationale, avec possibilité d'allers et retours vers l'école de droit commun en fonction de l'évolution du jeune.

Le rythme de progression peut être adapté par l'allongement de la durée des cycles.

• La pédagogie adaptée

La pédagogie adaptée est facilitée par les effectifs réduits. Elle comprend :

- l'utilisation de supports conçus pour contourner les difficultés liées à la déficience auditive et aux TSL (utilisation de codes couleurs, de pictogrammes, utilisation de supports projetés et de schémas pour aider à la compréhension)
- une adaptation des évaluations
- un renforcement de l'apprentissage de la langue française
- une à deux séances hebdomadaires de remédiation pédagogique
- une remédiation individuelle différenciée en fonction des difficultés de l'élève

En outre, des cours hebdomadaires de LSF sont dispensés par un enseignant sourd aux DA, et sous la forme d'atelier de communication pour les jeunes dysphasiques, afin de développer la communication entre les jeunes.

Les élèves bénéficient de temps d'aide aux devoirs en fin de journée ; ceux-ci sont encadrés par des éducateurs spécialisés en lien avec les professeurs de la classe.

Axes d'amélioration

- Préparer la mise en place du collège numérique :

Annoncé en mai 2015 par le président de la République et la Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le plan numérique pour l'éducation vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation :

« La révolution numérique transforme profondément notre monde. Elle offre à l'École, pour la première fois, la possibilité de changer les conditions de la réussite des élèves, de réduire les inégalités et finalement de lutter contre l'échec scolaire. La transformation de l'École avec le numérique est engagée, tous les acteurs sont mobilisés, mais aujourd'hui il faut aller plus loin pour accélérer et amplifier l'adaptation de notre système d'éducation et de formation. Les retours d'expérience des premiers collèges « connectés » nous y engagent fortement ».

En permettant la mise en place de la pédagogie différenciée, au cœur de la réforme du collège, le numérique éducatif facilitera l'inclusion des enfants en situation de handicap par la prise en compte individualisée des besoins spécifiques et la différenciation des pratiques pédagogiques. Il permettra également pour les élèves et les enseignants l'accès à des ressources pédagogiques adaptées.

Il favorise également l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants : le numérique éducatif améliore la relation entre l'École et les familles (environnement numérique de travail, équipement mobile, etc.).

Le numérique éducatif est un facteur de renforcement du lien École / entreprise : les compétences numériques sont indispensables à la jeunesse, pour lui permettre de vivre et de travailler dans la société de la connaissance et se préparer aux emplois de demain.

En outre, une banque de ressources numériques, complémentaire des manuels scolaires, est mise à disposition des enseignants pour 3 ans, pour les élèves du CM1 jusqu'à la 3e, en lien avec la mise en œuvre de la réforme du collège et des nouveaux programmes.

Les moyens au service du projet pédagogique

A ce jour, le service pédagogique est composé d'une quarantaine de professeurs, dont environ la moitié est titulaire du CAPEJS.

La direction du service pédagogique est assurée par un directeur des enseignements (DE) et un DE adjoint, en conformité avec les dispositions de la circulaire de la DGAS n°2001-322 du 9 juillet 2001 relative aux fonctions et aux missions des responsables pédagogiques et éducatifs.

• Les professeurs CAPEJS

La formation CAPEJS (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds) des élèves professeurs se déroulent entre l'Université de Savoie à Chambéry (partie théorique) et l'INJS (partie pratique) sur une période de deux années scolaires.

En plus des missions présentées dans le projet linguistique, les professeurs CAPEJS assurent les missions de professeur principal, de professeur référent du PIA en lien avec l'enseignant référent MDPH, c'est-à-dire référent de la mise en œuvre du GEVA-sco.

Ils assurent également une mission institutionnelle spécifique par l'accompagnement des professeurs inscrits en formation CAPEJS en assurant la mission de professeur tuteur.

En outre, ils encadrent les professeurs contractuels par une mission de professeur ressource afin de les informer des spécificités du public accueilli, de leur apporter des conseils pédagogiques et de les accompagner dans la découverte de l'établissement dans sa globalité.

Les professeurs d'enseignement technique spécialisé Conformément au Décret n°93-294 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement technique des instituts nationaux de jeunes sourds, les missions du professeur d'enseignement technique spécialisé comprennent des missions d'accompagnement pédagogique spécialisé, l'enseignement professionnel spécialisé et l'organisation des périodes de formation en entreprise. Leurs missions spécifiques sont importantes pour :

Le suivi individuel et l'évaluation des élèves en veillant à mettre en place les aménagements des examens (temps supplémentaire et accompagnement) de façon à déployer les conditions du CCF dans les épreuves pratiques (les modalités des CCF dans l'enseignement général étant assurées par les professeurs des matières considérées).

L'aide à l'insertion professionnelle des élèves à travers les périodes de formation en entreprise, par l'information transmise sur la surdité et la dysphasie, leurs répercussions physiologiques et psycho-affectives et les moyens de compensation.

• Les moniteurs LSF

Conformément à la circulaire n°2008-109 du 21-8-2008 concernant la scolarisation des jeunes sourds, les professeurs de LSF ont pour mission d'instruire et éduquer à la Langue des Signes Française les élèves dans les cycles d'apprentissage du premier et second degré, en fonction des options de communication choisies par la famille.

Dans ce cadre, ils conçoivent et mettent en œuvre les situations d'apprentissage ainsi que les modalités d'évaluation correspondantes.

Les professeurs de LSF ont également des missions en direction des professionnels de l'établissement et des établissements partenaires, du public extérieur pour faire découvrir et apprendre une nouvelle langue, permettre une communication en LSF avec les sourds, découvrir la vie quotidienne des sourds et une approche de la culture sourde, favoriser l'information par le biais de la LSF pour les personnes sourdes de l'INJS (vidéos, diaporama, ...).

• Les codeurs LPC

L'activité principale des codeuses LPC est de transmettre les clés de codage /décodage qui facilitent la lecture sur les lèvres en évitant les sosies labiaux, en améliorant la discrimination des mouvements labiaux, tout en développant les capacités de l'élève à cogérer voie auditive et voie visuelle.

L'objectif est d'améliorer le niveau de langue française de l'élève, en facilitant sa compréhension et son expression en langue française orale et écrite. L'aide à l'accès au message oral favorise l'accès direct aux connaissances scolaires, à leur mémorisation et leur réemploi.

• Un lieu ressource : la Bibliothèque, Centre de Documentation et d'Information (BCDI)

Au-delà de son rôle classique de bibliothèque, centre de documentation, la BCDI de l'INJS est un lieu ressource pour les jeunes par :

- la préparation et la réalisation de travaux individuels et collectifs en leur proposant un accompagnement méthodologique à la recherche documentaire, un soutien de l'autonomie dans le travail scolaire où la valorisation de chaque enfant est recherchée, quelles que soient ses difficultés.
- l'ouverture à la culture et à l'actualité.
- la découverte de la lecture plaisir dans un lieu calme.
- la création d'un club intitulé « Quoi de neuf à la BCDI » destiné à l'ensemble des jeunes, co-piloté par un petit groupe d'entre eux et un professeur, afin de leur faire découvrir les activités en lien avec la BCDI, de les inciter à lire et à se faire une opinion sur leurs lectures.
- La BCDI est également un lieu ressource pour les professionnels en proposant :
- Des ressources et références de lectures professionnalisantes.

Des temps d'accueil de groupe classe pour la réalisation de projets pédagogiques (« Livre à Metz, Moselle lire, projet théâtre...), d'actions ponctuelles pour préparer des travaux thématiques.

Axes d'amélioration de la BCDI :

- Réfléchir à la réalisation d'un journal rassemblant les activités réalisées au fil de l'année, dans le cadre du club « Quoi de neuf à la BCDI ».
- Envisager la création d'un planning de réservation par intranet identifiant des plages horaires dédiées aux accompagnements individuels et collectifs.
- Identifier la BCDI comme un lieu ressource « pédagogie et nouvelles technologies ».

Les projets de cycles

• La section d'éducation pour déficients auditifs avec troubles associés (SEDAHA)

La création d'une section d'éducation pour les enfants déficients auditifs avec handicaps associés, où sont intégrées des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques particulières en fonction des handicaps considérés, est prévue par l'Annexe XXIV quater indiquant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience auditive. Selon les cas, les handicaps associés peuvent relever de cécité, troubles de la personnalité et du comportement, déficience intellectuelle, déficience motrice, autres.

La SEDAHA de l'INJS accueille des enfants déficients auditifs, âgés au plus de 12 ans.

La SEDAHA permet l'individualisation complète de l'accompagnement avec alternance de temps pédagogiques et de temps éducatifs, avec une pédagogie de la découverte et de la réussite, dans un cadre sécurisant et rassurant.

La mise en place de la communication est favorisée par des situations adaptées d'échange et d'apprentissage de la vie collective préparant l'acquisition de compétences scolaires.

La scolarisation peut être soit à temps plein à l'INJS, avec éventuellement une passerelle vers une autre classe, soit à temps partiel dans un établissement de l'Education nationale ou un établissement médico-social (IEM, ITEP, IME/IMP..).

• Le projet pédagogique des cycles 2 et 3 pour jeunes déficients auditifs et à TSL en difficultés en milieu ordinaire et scolarisés au sein de l'INJS

Cette section permet aux élèves sourds ou atteints d'un trouble spécifique du langage de bénéficier, dans des classes spécialisées, d'une scolarisation par des enseignants spécialisés CAPEJS. Les différentes étapes des apprentissages sont adaptées par les équipes pédagogiques à l'âge et au rythme d'acquisition des élèves, à l'aide d'outils, méthodes et supports spécifiques ceci afin de favoriser leur réussite et leur épanouissement. Les élèves travaillent dans des classes à effectif réduit permettant une attention particulière à chaque élève, avec une adaptation du projet pédagogique, de la progression, et des objectifs pédagogiques en suivant les programmes de l'EN.

- Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (CP – CE1 – CE2)

Ce cycle est celui de la mise en place de la lecture et de l'écriture ; il nécessite souvent une année supplémentaire en raison des difficultés d'appropriation de la langue.

- Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1 – CM2 – 6ème)

Le cycle 3 est celui de la consolidation des apprentissages fondamentaux engagés au cycle 2 et qui conditionnent les apprentissages ultérieurs.

Le passage du CM2 à la 6ème constitue un pallier important préparé en réunions pluridisciplinaires.

A partir de la rentrée scolaire 2016/2017, une classe/dispositif d'adaptation sera créée et dédiée à l'intégration des jeunes notifiés par la CDAPH sans moyen de communication installé. Le dispositif permettra de concentrer les moyens pédagogiques sur la mise en place d'un projet de communication, préalable aux apprentissages.

• Le dispositif externalisé à l'école Le Val

Ce dispositif est ouvert aux jeunes dysphasiques, scolarisés en fin de cycle 2 et début de cycle 3, dont le diagnostic a été posé par un centre de référence, sous la responsabilité d'un neuropédiatre.

Le référent pédagogique du dispositif est titulaire DU TSLA ; Selon les profils cognitifs et psychologiques des jeunes et en fonction des compétences développées dans chaque matière, ils peuvent rejoindre les élèves de l'école et bénéficier d'un enseignement ordinaire avec ou sans accompagnement d'un enseignant spécialisé. Cette intégration se fait de manière progressive.

• Le projet pédagogique du cycle 4 (5ème – 4ème – 3ème) au collège Philippe de Vignulles

Ce dispositif est ouvert aux jeunes DA et TSL désireux et capables de suivre un cursus ordinaire en collège après avoir intégré les bases du cycle de consolidation.

L'objectif de ce dispositif est de permettre une scolarité en milieu ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique, partagé avec les professeurs du collège, en vue d'obtenir le Diplôme National du Brevet en classe de 3ème et au-delà, de préparer à partir de la 4e, l'orientation scolaire post collège (projet professionnel et cursus scolaire).

Les professeurs CAPEJS de l'INJS informent l'équipe pédagogique du collège des difficultés d'apprentissage des jeunes DA et TSL.

Ils mettent en place un enseignement adapté (adaptation des cours, des supports et des évaluations qui peuvent avoir lieu soit au collège, soit à l'INJS), ainsi que des temps de remédiation sur la méthodologie, les notions et le vocabulaire spécifiques dispensés.

Ils sont également chargés de la mise en place et du suivi des aménagements des épreuves, en lien avec le service thérapeutique.

En outre, ce dispositif permet un maintien du jeune en inclusion, en le préparant progressivement à un retour en milieu ordinaire, en diminuant les heures d'accompagnement au cours du cycle.

- **Le projet pédagogique de la section d'initiation aux premières formations professionnelles (SIPFP)**

Cette section offre aux jeunes issus du primaire une alternative à un cursus classique de l'Education nationale. Elle donne accès à un enseignement et un accompagnement spécialisé préparant l'intégration d'une formation professionnelle de niveau V, à partir des programmes du ministère de l'Education nationale.

L'unité d'enseignement permet aux jeunes de bénéficier d'une véritable scolarisation par des enseignants spécialisés et des professeurs de l'enseignement technique (PET).

En outre, cette section permet aux jeunes de reprendre confiance en eux et en leurs capacités à suivre une scolarité en les impliquant dans leur projet professionnel.

La spécificité de cette section est de favoriser la mise en place d'une pédagogie par projets, à partir de situations concrètes, pour faciliter l'acquisition des notions théoriques et pratiques.

Elle permet également une première approche en atelier professionnel APR, avec plusieurs périodes de stage en entreprise par an, pour aider les jeunes à faire ou affiner leur choix professionnel.

Un cahier de suivi de stage sera établi sur l'ensemble des 4 années, afin d'avoir une vision d'ensemble en fin de parcours et faciliter le choix d'une formation professionnelle cohérente avec les souhaits et les compétences des jeunes.

Pour cela, les jeunes bénéficient d'un réseau de tuteurs de stages partenaires et sensibilisés aux handicaps de nos élèves.

- **Le projet pédagogique de la classe d'orientation**

La classe d'orientation accueille des jeunes préadolescents et adolescents de 10 à 15 ans, déficients auditifs ou à TSL, avec des troubles associés, et dont le niveau scolaire ne permet pas de poursuivre une scolarité dans un collège.

Cette classe permet de maintenir les exigences scolaires en adaptant la pédagogie à chaque niveau, tout en préparant une orientation cohérente avec les compétences des jeunes.

Les accompagnements se font selon les rythmes des élèves, avec en matinée des temps de classe assurés par des enseignants spécialisés et les après-midis, des ateliers pédago-éducatifs, afin de développer les connaissances de manière différenciée, dans des situations concrètes.

Les élèves bénéficient aussi d'ateliers particuliers comme l'équithérapie qui développe le ressenti et le contrôle des émotions par le biais de la médiation animale.

Ce travail se complète par deux rencontres par mois avec les familles.

Le suivi interdisciplinaire est renforcé par la mise place, pour l'ensemble de l'équipe, d'un atelier d'analyse des pratiques.

- **Le lycée professionnel**

Cette section permet aux jeunes DA et à TSL de suivre une formation diplômante dans des conditions adaptées à chacun, afin de faciliter leur future insertion professionnelle ou de poursuivre une scolarité ordinaire avec un accompagnement adapté.

L'unité d'enseignement permet aux élèves inscrits au lycée professionnel de suivre une formation diplômante dispensée par des professeurs CAPEJS et des PET, conforme aux directives et Instructions Officielles (I.O.) de l'Education nationale.

La formation préparée est le CAP « Agent polyvalent de restauration » (APR).

La scolarité comprend des temps de découverte professionnelle avec des visites d'entreprises, des stages et l'apprentissage des contraintes professionnelles en situation.

Un livret de suivi et de validation des compétences professionnelles est délivré à l'issue de la scolarité.

Axes d'amélioration

- Mettre en place un cadre régulier permettant les échanges de pratiques (avec le SESSAD TED accueilli sur le site de l'INJS par exemple), et formaliser un protocole de prise en charge des situations de crise, décliné par situation individuelle.
- Rechercher des partenariats avec des établissements médico-sociaux (IMPRO) pour les jeunes avec troubles associés en vue de préparer une orientation professionnelle en milieu protégé.
- Diversifier l'offre de formations professionnelles est une priorité à traiter en lien avec la recherche de partenariats avec d'autres structures pour offrir des formations débouchant sur des métiers porteurs.
- Constituer un annuaire des entreprises menant une politique de recrutement en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter à la fois la recherche de stages et l'embauche des jeunes à la sortie de l'INJS.

LE PROJET ÉDUCATIF EN SECTION

Composition du service éducatif

Le service éducatif est composé d'éducateurs spécialisés, de surveillants de nuit, d'une assistante de service social et d'une interprète.

La direction est assurée par une Conseillère Technique d'Éducation Spécialisée (CTES) secondée par une coordinatrice.

Rôle et missions

- Les missions de la CTES sont définies et réalisées en conformité avec la circulaire de la DGAS n°2001-322 du 9 juillet 2001 relative aux fonctions et aux missions des responsables pédagogiques et éducatifs.

- Les missions de l'assistante de service social se déclinent à partir d'un travail relationnel et d'accompagnement dans la durée centré sur la communication avec les familles. L'utilisation de la LSF est nécessaire dans certaines situations, pour pouvoir instaurer et entretenir un dialogue avec les élèves et les parents sourds signants.

L'activité du service social comprend l'accueil direct ou par téléphone, en soutien aux démarches et aux demandes de prestations sociales des familles et des élèves.

Un autre versant est qualitatif, avec l'écoute et l'évaluation de la situation du jeune et de sa famille : Le volet social du dossier de renouvellement MDPH est écrit avec les parents sur la méthode dite ethnographique. Il permet de prendre en compte les récits de vie, d'en organiser les éléments et de suivre l'évolution de la situation en repartant de la « trace écrite » précédente. Cette technique facilite la coopération familiale, la reprise du lien et la mesure partagée de l'évolution de la situation.

- Les missions des éducateurs sont définies par l'article 2 du décret n°94-464 du 03 juin 1994 portant sur le statut particulier du corps des éducateurs spécialisés dans les INJS :

« L'éducateur spécialisé assure principalement des fonctions d'éducation, de prévention et de suite et des activités éducatives et parascolaires en faveur de jeunes déficients sensoriels (et à troubles du langage), notamment par le développement de la communication et la compensation du handicap, l'accompagnement familial et l'intégration scolaire en milieu ordinaire, l'acquisition de l'autonomie et tout ce qui concourt à l'insertion sociale ».

Ses missions s'exercent auprès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, dans une dimension individuelle et collective. En fonction des situations, elles peuvent s'exercer auprès des parents dans le cadre d'un accompagnement familial.

L'éducateur spécialisé favorise la communication relationnelle par l'apprentissage des codes sociaux. Il contribue à la mise en œuvre pluridisciplinaire des projets individuels des jeunes en les associant.

L'éducateur mène son action de manière transversale pour accompagner le jeune dans son évolution

en prenant en compte sa situation globale avec son histoire et ses possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, sociales...

- L'interprète effectue des missions à l'interne avec la participation au FIPHFP, pour l'accessibilité des professionnels sourds (réunions, conférences, entretiens...), les missions d'interprétariat pour les parents et jeunes DA, les actions en lien avec le SIPAS pour accompagner la sortie, permanence SKYPE ; et des missions externes (traduction de conférences pour un public extérieur, actions d'information et de sensibilisation à la surdité, traduction lors de la passation du code de la route, demandes d'interprétation pour des démarches administratives, médicales ou d'actions en justice, à la demande des personnes sourdes ou des organismes...)

L'organisation du service

Le service éducatif comprend 3 groupes pour le cycle primaire : Picsou, Titeuf, Sedaha, et 2 groupes pour le cycle secondaire : Minions, Grands.

Les affectations des éducateurs en section, internat et services tiennent compte des effectifs, des profils particuliers d'enfants, des nécessités de service et des qualifications spécifiques des éducateurs.

La coordinatrice organise le service éducatif, assure le suivi de la démarche d'autonomie par les transports des jeunes, organise et anime les réunions de la commission des fêtes. Le temps alloué actuellement à la coordination fera l'objet d'une évaluation avec ajustements si nécessaire.

Une réunion d'équipe éducative hebdomadaire animée par la CTES par cycle (primaire et secondaire) permet de traiter des questions d'organisation et d'élaboration de projets.

Les éducateurs sont en relation avec le service des élèves pour l'organisation des transports, sorties, et avec les services administratifs/financiers/général pour l'organisation logistique et financière des activités.

Les éducateurs assurent également la liaison avec les établissements partenaires : IME, IMP, IMPRO, collège PDV et Ecole Le Val...

L'organisation du service comprend aussi l'accueil des nouveaux éducateurs et des stagiaires.

Les modalités d'intervention de l'éducateur en Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisée

La répartition des enfants sur les différents groupes est fonction de l'âge et de la classe d'affectation du jeune, mais il tient également compte du niveau d'autonomie, de maturité, de communication et du projet individualisé du jeune. Depuis cette année, dans un souci de penser l'accompagnement du jeune dans une logique de parcours, l'accent a été porté sur la transversalité entre les groupes éducatifs.

Ainsi la mise en place d'ateliers transversaux favorise et développe les liens entre pairs quel que soit leur âge. La continuité de l'accompagnement s'amorce par la formalisation de relais.

Les foyers de vie permettent aux éducateurs de mettre en place des actions auprès des jeunes dans

les domaines éducatif, culturel et de loisir (travaux manuels et créatifs, soirées thématiques, clubs, sorties culturelles, sportives...).

Des temps d'accompagnement au travail scolaire sont identifiés (assistance de classe, suivi des études, soutien à l'intégration sociale)

Par la mise en place d'ateliers de prévention (santé, dépendances aux nouvelles technologies, tabac, drogues...) et de sensibilisation à la citoyenneté (recyclage, opération pièces jaunes, bouchon du cœur...) les éducateurs contribuent aux projets transversaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La préparation à l'autonomie est essentielle et pour les plus grands, elle prend notamment la forme d'apprentissage de l'autonomie par les transports.

A cette démarche s'ajoute l'Unité pavillon pour les jeunes majeurs qui vient finaliser la logique de parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

• SEDAHA

La mission éducative en SEDAHA est d'offrir aux jeunes déficients auditifs avec handicaps associés un cadre sécurisant et identifié.

Deux ateliers coopératifs se sont mis en place cette année (équithérapie, et atelier cirque) pour permettre aux enfants de se familiariser avec l'animal et d'autres règles, de découvrir et de maîtriser son corps, ses cris, ses angoisses, d'apprendre à faire confiance à l'autre et en soi.

A la rentrée de septembre 2016/2017, la construction de l'emploi du temps de la classe tiendra compte des besoins d'accompagnements thérapeutiques.

L'adaptation organisationnelle de l'équipe en fonction des besoins des enfants contribue à garantir le cadre sécurisant et bienveillant nécessaire à leur évolution.

Une réunion hebdomadaire entre éducateurs, professeurs spécialisés, thérapeutes assure la cohérence du travail interdisciplinaire. Les décisions d'aménagements ou de nouvelles mesures à mettre en place sont prises en présence des chefs de service.

• Dispositifs externalisés

Au primaire : à l'école primaire Le Val

Une éducatrice titulaire du Diplôme Universitaire « Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages » (DU TSLA) est affectée au dispositif.

Sa mission est de faire du lien entre l'école de proximité et l'INJS. Elle contribue, avec le professeur spécialisé à l'information de l'équipe pédagogique de l'école, des parents sur les répercussions de la dysphasie et de mettre en place un accompagnement adapté.

Elle assure le transport journalier des jeunes entre l'INJS et l'école Val et le relai des informations entre les professionnels des deux structures et les parents. A l'INJS, elle favorise l'inclusion des jeunes au sein des groupes éducatifs aux différents temps de la journée.

Au secondaire : au collège Philippe de Viennes

Une éducatrice est affectée sur ce dispositif.

Sa mission est de participer à la vie scolaire en accompagnant les jeunes dans les démarches administratives, lors de temps d'études, de faire le lien avec la vie scolaire et le CPE du collège, favoriser l'inclusion des jeunes dans les clubs périscolaires du collège (animation d'un atelier échecs par un éducateur) et leur communication avec les élèves du collège PDV.

L'éducatrice accompagne les jeunes lors des sorties scolaires et lors des séances du CESC (Comité d'Education Santé Citoyenneté).



• L'internat

L'accueil en internat répond à différentes situations : distance géographique élevée entraînant une fatigabilité du jeune, problématiques intrafamiliales, participation à un atelier éducatif spécifique, démarche d'autonomie par la mise au transport en commun (dès l'entrée au second degré), situation personnelle nécessitant un cadre éducatif important (Soutien familial).

Il peut également répondre à des besoins éducatifs spécifiques, dans un contexte de situations complexes : besoin d'un accompagnement éducatif et scolaire plus soutenu, d'une ouverture culturelle plus diversifiée, d'un cadre sécurisant qui peut permettre aux liens familiaux de se retisser.

L'internat est demandé par les parents ou proposé par l'INJS.

Pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et de leur famille, l'accueil est organisé avec souplesse : entre 1 et 3 nuits au cycle primaire et entre 1 et 4 nuits au cycle secondaire, avec la possibilité d'un accueil dès le dimanche soir pour les élèves dont le domicile est éloigné géographiquement.

La capacité actuelle est de 27 chambres pour élèves et 4 chambres pour surveillants de nuit à chacun des deux étages.

L'internat permet la mise en place, auprès des jeunes, d'un certain nombre d'ateliers ou d'activités sportives, culturelles, civiques, créatives animés par les éducateurs et/ou professionnels extérieurs : judo, atelier cuisine, atelier ciné-club, ludothèque, médiathèque, atelier bricolage, piscine, hygiène.

Des travaux de modernisation de l'internat sont en cours, à partir d'un cahier des charges à l'élaboration duquel les internes ont été associés et leurs suggestions et leurs attentes prises en compte.

• Le point transport

Cette action est actuellement portée par un binôme éducateur/coordinatrice éducative.

A partir du secondaire, chaque jeune scolarisé à l'INJS et dans les dispositifs externalisés entre dans la démarche d'autonomie par les transports, c'est-à-dire qu'il est amené progressivement à utiliser les transports publics, accompagné par un éducateur dans un premier temps, puis en autonomie.

Dès le CM2, les parents sont informés lors des rencontres parents professionnels, et cela leur est rappelé lors de la réunion de rentrée en 6ème.

La rapidité de la mise en œuvre de cette démarche d'autonomie par les transports est conditionnée par la qualité du réseau de transport à disposition mais également par le profil du jeune et de sa famille. Dans certains cas, cette démarche peut être plus longue ou peut ne pas se mettre en œuvre.

L'objectif principal de ce « dispositif » est d'amener les jeunes à être en capacité d'utiliser l'ensemble du réseau TER Lorraine, TIM/TED, Le MET' (ex TCRM) et d'acheter les différents titres de transport.

Axes d'amélioration

Le rôle et les missions de l'éducateur spécialisé à l'INJS sont à préciser sur les points suivants :

- Améliorer la continuité de l'accompagnement du jeune par la transmission des informations (compte-rendu de réunion, fiche relais) et l'immersion préalable du jeune dans le groupe éducatif d'accueil,
- Préciser le rôle du référent et mieux en répartir la charge,
- Formaliser la notion de parcours éducatif,
- Développer la notion d'éducateur ressource pour l'accompagnement des nouveaux professionnels.

LE PROJET THÉRAPEUTIQUE

Enjeux du projet thérapeutique

La surdit  et les troubles sp cifiques du langage (TSL) se r percutent sur l'ensemble du d veloppement de l'enfant. Les interactions pr coces avec les parents, l'entourage et l'environnement scolaire sont touch es en tout premier lieu et peuvent parfois s'av rer probl matiques. La prise en compte de ces difficult s associ es au handicap langagier est indispensable dans le cadre d'une prise en charge globale favorisant la disponibilit  de l'enfant, son ouverture   la d couverte du monde afin de faciliter son entr e dans les apprentissages.

Par sa connaissance des r percussions psycho-affectives et physiologiques de la d ficiency auditive, des troubles du langage, des handicaps associ s, leur impact sur la mise en place des apprentissages et possibilit s de compensation, l' quipe th rapeutique participe   l' laboration interdisciplinaire du projet individuel de chaque jeune, notamment en  clairant l'identification des ressources et des freins   partir desquels se d finissent les objectifs transversaux et les objectifs d clin s dans chaque champ professionnel.

Le volet th rapeutique du projet individuel d'accompagnement est mis en  uvre par un plateau technique diversifi , dans les champs m dical, param dical et psychologique.

Missions du service

Le cadre r glementaire de l'annexe XXIV quater concernant les conditions techniques d'autorisation des  tablissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de d ficiency auditive pr voit « la surveillance m dicale r guli re, g n rale et du handicap ainsi que la surveillance m dicale et technique de l'adaptation proth tique ».

A cela s'ajoutent quatre grandes missions :

- L'expertise de l'accompagnement des troubles de l'audition et du langage ainsi que de leurs cons quences m dico-psychologiques et psycho-corporelles ;
- La proposition d'une r ponse th rapeutique globale  tay e sur la prise en compte et la coordination de ces diff rents champs d'expertise et de comp tence ;
- La mise en coh rence de cette r ponse avec les accompagnements p dagogique et  ducatif ;
- L'accompagnement   la sant  : pr vention et  ducation   la sant .
- **L'expertise de l'accompagnement des troubles de l'audition et du langage ainsi que leurs cons quences m dico-psychologiques**

Cette mission est assur e par une  quipe compos e de :

- m decins sp cialistes (ORL, p dopsychiatre, neurop diatre)
- infirmi re
- audioproth siste assist e d'un technicien de laboratoire
- psychologues
- orthophonistes

- psychomotricienne
- art-th rapeute

La mission de surveillance m dicale est assur e par le m decin ORL ( galement chef du service), le neurop diatre et le p dopsychiatre.

- Le m decin ORL, responsable du service, assure le suivi m dical syst matique annuel des jeunes notifi s   l'INJS en service ou en section (r alisation du dossier m dical, bilan, prescription). Elle assure  galement la surveillance ponctuelle des jeunes qui le n cessitent. Elle supervise l'infirmerie.
- Le m decin neurop diatre assure la surveillance de la sant  g n rale des enfants scolaris s dans l' tablissement en faisant une visite m dicale syst matique pour chaque  l ve au cours de l'ann e scolaire. Il est  galement charg , si besoin, d'examiner et soigner les enfants « en urgence » pendant sa journ e de pr sence.

D'autre part, le m decin neurop diatre contribue   affiner, en lien avec le p dopsychiatre, les psychologues et les orthophonistes, le diagnostic des TSL et leur  volution dans le temps en effectuant des bilans neurop diatriques,   la demande de l' quipe interdisciplinaire.

- Le m decin p dopsychiatre am liore les conditions de d veloppement psychoaffectif et intellectuel des enfants et adolescents en traitant pr cocement les troubles d'ordre psychopathologique et en prenant en consid ration les risques  volutifs   plus long terme ainsi que les cons quences   l' ge adulte.
- La prise en charge param dicale et psychologique : L'infirmi re accomplit des actes et dispense des soins infirmiers g n raux ou sp cialis s concourant   la pr vention, au d pistage, au diagnostic, au traitement ou   la recherche, sur prescription m dicale ou relevant de son r le propre, elle g re l'urgence m dicale comportementale.

Elle assure le suivi et la mise en  uvre du dossier m dical, le lien avec les professionnels de l' tablissement et les partenaires m dicaux, m dico-sociaux, param dicaux, scolaires et les familles.

Elle g re la pharmacie, et le mat riel de confort.

- L'audioproth siste assure la surveillance technique de l'adaptation proth tique, la r alisation d'audiogrammes dans le cadre des visites m dicales et le conditionnement auditif des jeunes enfants en accompagnement pr coce.

Gr ce   la nouvelle salle de pr sentation de mat riel, elle est en mesure d'accompagner les jeunes dans leur choix de mat riel adapt , ainsi que de mettre en place tout accessoire li  aux aides auditives.

L'audioproth siste assure  galement des actions de pr vention et d'information   l'int rieur ou   l'ext rieur de l' tablissement.

- Les psychologues r alisent des bilans et des suivis si n cessaire.

Leur activit  clinique s'exerce aupr s des enfants et adolescents d ficients auditifs ou porteurs de

troubles spécifiques du langage qui expriment des difficultés liées à l'acceptation du handicap, des difficultés relationnelles au sein de l'établissement et/ou en famille, des difficultés dans les apprentissages, des troubles du comportement ; dans ce cadre, les psychologues peuvent être amenés à travailler avec les familles.

Les suivis s'effectuent en séances individuelles (le plus souvent hebdomadaires), d'observations en classe ou sur le groupe éducatif, d'entretiens parents-enfant, d'entretiens conjoints avec d'autres professionnels (éducatif, pédagogique ou thérapeutique), d'ateliers thérapeutiques (binôme de thérapeutes), d'ateliers co-animés avec une éducatrice, de groupes de parole...

- Les orthophonistes : les travaux préparatoires à l'écriture du projet d'établissement ont donné lieu au rappel de la répartition des missions des orthophonistes et des professeurs CAPEJS dans la prise en charge de l'enfant sourd. Les orthophonistes réalisent les bilans pour chaque jeune, les professeurs CAPEJS interviennent dans l'éducation et la rééducation de la parole pour les déficients auditifs. Les orthophonistes assurent les autres prises en charge. Toutefois, un renfort en orthophonie est proposé pour les plus jeunes enfants DA.

Les orthophonistes assurent en priorité la rééducation des enfants porteurs d'un trouble spécifique du langage oral, des troubles associés à la surdité et certaines prises en charge post implant cochléaire.

Leurs domaines d'intervention sont la communication, le langage oral (articulation, phonologie, lexique, morpho-syntaxe...), le langage écrit (lecture et transcription), les compétences logico-mathématiques et les compétences transversales.

Les modalités de prise en charge sont variées et individualisées pour chaque enfant en fonction de ses difficultés, compétences et centres d'intérêts. Les séances sont soit individuelles soit menées avec un autre professionnel et peuvent être réalisées en groupe.

- La psychomotricienne : la psychomotricienne réalise un bilan, à la demande de l'équipe pluridisciplinaire, pour les jeunes notifiés en section et en SAFEP/SSEFS maternelle.

Les indications de prise en charge sont les perturbations de l'organisation psychomotrice : Il peut s'agir d'un retard psychomoteur, de troubles du comportement, de la relation, de difficultés tonico-émotionnelles...

L'indication peut également concerner des enfants qui présentent des troubles spécifiques des apprentissages (dysgraphie, dyspraxie...).

Pour les enfants sourds, plus spécifiquement, elle peut intervenir dans la régulation des troubles de l'équilibre : Le centre de l'équilibration, situé dans l'oreille interne, peut également être endommagé en cas de perte auditive.

Le suivi en psychomotricité comporte plusieurs axes de travail : la motricité globale et fine, l'équilibre, l'organisation spatio-temporelle, la latéralité, le tonus, le schéma corporel et la représentation de

l'image du corps. Pour cela, différentes approches corporelles sont utilisées (jeux moteurs et sensoriels) pour amener l'enfant à un réinvestissement de son corps, en mouvement et en relation. D'autres techniques plus spécifiques sont utilisées pour un travail de détente (massages, travail de relaxation). La régularité du suivi (en général hebdomadaire) est un facteur important de succès.

- L'Art-thérapeute soutient le rééquilibrage et l'intention psychocorporelle des enfants et adolescents DA et TSL, en mettant en œuvre des actions préventives, curatives, afin de promouvoir l'éveil et l'épanouissement des usagers.

Les indications : l'art-thérapeute intervient auprès des enfants et adolescents présentant des difficultés liées à l'implication psychocorporelle : expression des émotions, mobilisation conjointe des capacités corporelles et psychiques, éveil/ confiance/ affirmation des potentialités, connaissance de soi, compréhension et utilisation de son environnement pour agir/réagir/interagir. Il s'agit d'un espace d'expérimentations sensorielles multiples, qui permet d'affiner les perceptions kinesthésiques et haptiques, la coordination oculo-manuelle et de travailler sur l'intention corporelle/vocale.

Les techniques utilisées sont le jeu de rôle (théâtre, mime, marionnettes), l'activité musicale réceptive (relaxation /écoute musicale) et active (jeu d'instrument, chant), le photo langage, les exercices d'éveil et de mouvements dansés, l'art plastique (dessin, peinture, modelage, collage, etc.), le conte, la calligraphie, l'art visuel (photo, vidéo).

Axes d'amélioration

- Informer les parents dès la mise en place d'un suivi thérapeutique.
- Mettre en place le code APCEI, dès la première visite médicale pour mesurer l'évolution de la surdité chez l'enfant.
- Permettre la montée en compétences linguistique (LSF) d'au moins un des trois psychologues pour accompagner les enfants et adolescents sourds profonds dont le moyen de communication privilégié est la LSF.
- Répondre aux nouvelles interrogations qui émergent du fait de l'évolution du public accueilli, former des psychologues à la pratique de tests neuropsychologiques.

Une réponse thérapeutique globale étayée sur la prise en compte et la coordination des différents champs d'expertise et de compétence

La coordination du service est assurée par la médecin ORL, secondée par un adjoint. Elle anime les réunions du service thérapeutique, participe aux réunions de direction et, si besoin, aux réunions pluridisciplinaires concernant des situations individuelles problématiques. Elle participe aux instances en fonction de l'ordre du jour.

Une réunion de service hebdomadaire permet la coordination des différentes prises en charge thérapeutiques par le partage d'analyses des professionnels des champs médical, psychologique et les rééducateurs pour élaborer, évaluer et au besoin ajuster les axes de travail et les priorités d'intervention.

La mise en cohérence interdisciplinaire de la réponse thérapeutique avec les accompagnements pédagogiques et éducatifs

Les professionnels de l'équipe thérapeutique investissent les réunions interdisciplinaires (réunion de PIA, ESS, synthèse, réunions exceptionnelles, bilans de classe, analyse des pratiques...) dans la limite des contraintes liées à l'importante hétérogénéité de l'équipe (spécificité des domaines de compétences, des pratiques, des modalités d'intervention, de temps de présence dans l'établissement).

Tous les professionnels de l'équipe ne peuvent participer aux réunions organisées pendant le temps de réunion pluridisciplinaire du vendredi de 16h à 18h. Les réunions pluridisciplinaires organisées sur un autre créneau nécessitent bien souvent l'annulation d'accompagnements auprès des enfants.

Les échanges avec les professionnels des champs pédagogiques et éducatifs se font également par mail ou de manière non-formelle, notamment lorsque les thérapeutes vont

chercher les enfants pour leur séance, avec pour inconvénient d'en écourter la durée.

Dans les situations complexes de jeunes avec troubles du comportement associés entraînant la survenue de crises, une élaboration interdisciplinaire en amont serait nécessaire pour éviter les interventions en urgence qui désorganisent l'ensemble de l'activité de l'établissement.

La réunion de service peut constituer un espace d'échange pluridisciplinaire : ponctuellement, le service thérapeutique invite des professionnels des autres champs pour évoquer des situations d'enfant.

La notion de « référent thérapeutique » est également interrogée par les professionnels : si ce choix est pertinent au regard de l'organisation institutionnelle, sa mise en œuvre au sein d'une équipe aussi hétérogène est complexe. Une équipe de soins est une équipe à plusieurs voix, qui nécessite de reconnaître la spécificité de chaque professionnel. De plus, les orthophonistes qui exercent en libéral n'assurent pas de référence thérapeutique. Ainsi, les références sont partagées entre psychologues, psychomotricienne, art-thérapeute, audioprothésiste et médecins.

Les modalités de collaboration et de communication avec l'extérieur : l'essentiel de la communication se fait par le biais de contacts téléphoniques (de médecin à médecin par exemple, de psychologue à psychologue etc...) pour un passage de relais de l'accompagnement d'un enfant par exemple.

Le service thérapeutique répond à toutes sollicitations extérieures, notamment les demandes de renseignements émanant de parents, d'enseignants, de professionnels libéraux, d'institutions médico-sociales et hospitalières, en conformité avec les règles de confidentialité et du respect du droit à l'information de l'utilisateur.

Axes d'amélioration

- Améliorer l'organisation des temps de réunions pluridisciplinaires.
- Conduire une réflexion sur le rôle des référents thérapeutiques en tenant compte de l'hétérogénéité de l'équipe thérapeutique.
- Conduire une réflexion réellement interdisciplinaire lorsqu'un enfant présente d'importants troubles moteurs et/ou psychiques, afin de s'accorder sur un aménagement de son emploi du temps.
- Organiser des réunions interdisciplinaires pour agir en amont des situations complexes, définir un protocole de gestion des crises pour diminuer les demandes d'intervention du service thérapeutique dans l'urgence.
- Développer des liens privilégiés, voire des partenariats, avec des établissements de soin (CMP, hôpital de jour) pour assurer la complémentarité des prises en charge.
- Recruter des professionnels (orthophonistes) à temps plein, de préférence à une pluralité d'interventions à temps partiel

L'accompagnement à la santé : prévention et éducation à la santé

L'éducation à la santé entre dans les missions de l'infirmière qui doit coordonner ses actions avec celles des éducateurs et organiser des actions en matière de prévention.

L'infirmière réalise des actions de prévention (projet tabac et contraception en lien avec une sage-femme pour préparer un temps d'information).

L'infirmière est en charge de la guidance du jeune dans ses gestes de la vie quotidienne au regard de l'hygiène corporelle et alimentaire.



Axes d'amélioration

- Actions à conduire par les médecins : animer des ateliers d'éducation thérapeutique à destination des professionnels, des parents.
- Action transversale de l'équipe thérapeutique dans la construction de projets globaux d'accompagnement à la santé (hygiène, alimentation, sexualité, thème du bruit...).
- Relayer la communication autour des campagnes de prévention en lien avec la BCDI.

LE PROJET DE SERVICE (SAFEF, SSEFS, SESSAD, SIPAS)

L'annexe XXIV quater du décret 88-423 du 22 avril 1988 prévoit la création de service d'accompagnement familial et d'éducation précoce pour les enfants sourds de 0 à trois ans et un service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire pour les enfants de plus de trois ans qui suivent par ailleurs une scolarité à l'école ordinaire ainsi que pour les enfants de trois à six ans qui ne peuvent bénéficier d'une telle scolarité.

L'offre d'accompagnement en service de l'INJS s'est développée pour accompagner l'inclusion des jeunes DA et TSL durant leur parcours de scolarisation, jusqu'à 20 ans

Modalités communes :

La finalité de l'accompagnement en service est de proposer les accompagnements adaptés à la situation du jeune dans sa globalité, en accompagnant les familles et l'entourage de l'enfant, en particulier pendant l'éducation précoce, en informant sur les répercussions du handicap et leurs moyens de compensation et en favorisant l'éveil et le développement de la communication de l'enfant, en vue de son inclusion dans un établissement scolaire ou médico-social.

Le professeur référent organise l'information des équipes pédagogiques des établissements de scolarisation (Education nationale, établissements privés, ESMS...) sur la surdité ou les TSL, pour qu'elles puissent adapter la pédagogie et la communication ; il accompagne l'enseignant dans sa pratique et les aménagements à mettre en place dans le cadre du PPS ; il participe aux équipes de suivi de scolarité (ESS), et rédige les bulletins trimestriels. A partir du collège, il propose un accompagnement lors des épreuves d'examens.

L'intervention peut être pluridisciplinaire (professeurs CAPEJS, PET, éducateurs spécialisés, moniteurs LSF, co-enseignants LPC, orthophonistes...) en fonction des besoins.

L'accompagnement peut se réaliser sur le lieu de scolarisation,

à l'INJS et/ ou au domicile de l'enfant par des professeurs CAPEJS et des éducateurs spécialisés selon un rythme d'intervention établi à partir de l'évaluation des besoins du jeune.

L'équipe thérapeutique, formée à la surdité et à ses répercussions spécifiques sur le développement global de l'enfant, propose un examen médical systématique annuel (examen somatique général et ORL) ainsi qu'un suivi audiométrique. L'ensemble du plateau technique est accessible lors des séances collectives ou des séances individuelles organisées à l'INJS. Des examens complémentaires (examens ou bilans psychiatrique, psychologique, orthophonique, psychomoteur, neuropédiatrique) peuvent être réalisés à la demande de l'équipe thérapeutique, du professeur spécialisé, de l'équipe de suivi à l'école ou de la MDPH suite aux difficultés repérées. Un accompagnement est mis en place si nécessaire.

Axes d'amélioration

- Développer la formation des jeunes professionnels du secteur pédagogique, en étendant les missions du tuteur aux accompagnements en service des élèves professeurs et des professeurs contractuels.
- Encourager les formations des professionnels (CAPEJS, LSF, LPC...);
- Identifier des professionnels ressource pour animer réunions, projets, réflexions sur les pratiques professionnelles et faciliter l'activité en service des professionnels de l'INJS. La création d'un pôle d'expertise en matière de déficience auditive et de troubles spécifiques du langage constitue un axe d'amélioration majeur pour l'identification de l'INJS comme ressource en matière de déficience auditive et de TSL.

- Renforcer les échanges avec les thérapeutes extérieurs (notamment les orthophonistes) en cas de besoin, et d'une manière générale entre professeur/éducateur/école pour assurer le lien et la coordination des actions des différents professionnels (Pronote)
- Développer la notion de parcours avec possibilité d'une scolarisation à l'INJS le temps nécessaire avant retour dans l'école de droit commun.

Présentations des différents services :

• Le SAFEP:

«Un service d'accompagnement familial et d'éducation précoce pour les enfants de la naissance à trois ans assure la prise en charge définie à l'article 2 et tout particulièrement le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et de l'adaptation prothétique, l'éveil et le développement de la communication de l'enfant».

Le SAFEP accompagne l'enfant sourd et ses parents dès que le diagnostic de surdité a été posé et que l'accompagnement a été notifié par la CDAPH, jusqu'à l'âge de scolarisation, soit 3 ans. L'accompagnement proposé comprend

- L'éducation auditive : aider l'enfant à accepter son appareillage, développer son attention auditive, son intérêt pour les bruits et les sons de la parole, favoriser l'intégration sensorielle des sons, développer son contrôle audio-phonatoire.
- Le développement de la communication multi sensorielle : utiliser tous les moyens à disposition pour entrer en communication avec l'enfant en développant chez lui
 - la communication sous toutes ses formes,
 - son intérêt pour la communication,
 - la compréhension et l'expression orale.

L'accompagnement familial : accueillir, écouter, rassurer les parents, les informer sur l'évolution de l'enfant dans ses compétences langagières et de communication, sur les possibilités d'orientation. L'équipe SAFEP les accompagne dans le choix du projet linguistique de leur enfant.

Au fil des séances, la mission des professeurs spécialisés est de rendre les parents «compétents en surdité» afin qu'ils soient informés et formés à propos du développement de l'enfant, des différents modes de communication, de l'appareillage, des associations liées à la surdité existant dans la région.

Ils veillent également au maintien d'un équilibre familial et au respect de la place de chacun.w

• LE SSEFS (Service Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité)

A- Le SSEFS maternelle accompagne les enfants de 3 à 6 ans et leurs parents

Accompagnement proposé en séances individuelles :

- Soit à l'école, en classe, pour aider l'enfant dans la compréhension de la langue (histoire racontée par la maîtresse, rituels, comptines, consignes...), ou en dehors de la classe pour un travail plus spécifique sur la langue et la parole.
- Soit à l'INJS, pour des séances individuelles de parole, de travail sur la langue et d'éducation auditive. Les séances à l'INJS permettent d'utiliser un matériel plus spécifique (logiciel de sons, carte-parole) Ces séances individuelles peuvent être parfois couplées avec une séance de psychomotricité ou un accompagnement psychologique.

En fonction des besoins du jeune et de la situation géographique, la combinaison des deux modalités est possible

Les séances collectives :

Une séance collective est organisée une matinée par semaine à l'INJS et propose aux parents et enfants aux les activités suivantes :

- Pour les enfants : des activités collectives de langage et de communication, ainsi que d'éducation auditive par des enseignantes CAPEJS, ainsi qu'une préparation à l'entrée en lecture. Des activités éducatives et d'éveil à la communication à travers un temps de goûter et d'activités ciblées, des ateliers LSF/LPC par le professeur de langue de signes et la codeuse.
- Pour les parents : Des temps de formation à la LSF et au LPC, des groupes d'information co-animés avec le coordinateur, professeur spécialisé, et les éducateurs sur divers sujets.

Au 2ème trimestre, des entretiens psychologiques sont proposés aux parents en individuel.

Des groupes de parole et d'information à destination des parents sont animés par le médecin ORL, l'audioprothésiste et le psychologue sur différents thèmes, comme par exemple l'implant cochléaire.

Compte tenu des difficultés que peuvent rencontrer les parents confrontés au diagnostic récent de la surdité de leur enfant et aux bouleversements qui s'en suivent, les psychologues proposent un accompagnement aux parents qui en ressentent le besoin, sous la forme d'entretiens parents-enfant en binôme avec la psychomotricienne, des temps d'observation des enfants lors des ateliers LSF et LPC, suivis de la restitution des observations aux parents.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit chaque semaine pour un temps de synthèse et d'organisation.

Axes d'amélioration

- Proposer une séance collective SAFEP à partir de 2 ans.
- Prévoir des réunions d'information sur la déficience auditive ainsi que des formations à la LPC pour les enseignants de l'EN ayant dans leur classe un enfant sourd.
- Maintenir une équipe restreinte dans ce service avec un coordinateur et un fonctionnement permettant une souplesse dans le remplacement des collègues ou dans l'accueil de jeunes en cours d'année (enveloppe globale à déterminer).
- Veiller à mettre en place un emploi du temps équilibré compte-tenu des divers accompagnements des enfants (enchaîner les PEC serait contre-productif).

B- Le SSEFS primaire accompagne la scolarisation en milieu ordinaire, au primaire, des jeunes déficients auditifs

L'accompagnement de la scolarité s'effectue en lien avec l'enseignant de l'Education nationale ou de l'établissement scolaire pour mettre en œuvre le PPS et le PIA.

- Le professeur référent assure le perfectionnement de la parole et de la langue française orale et écrite. Il aide à la compréhension des notions en mettant en place une remédiation pédagogique adaptée et veille au bon déroulement des apprentissages.

Il évalue régulièrement les besoins de l'élève et assure le lien avec les équipes éducative et thérapeutique. Le cas échéant, il réoriente vers des professionnels extérieurs si besoin.

- L'éducateur intervient auprès de l'enfant sourd et de sa famille dans leur environnement habituel, lorsque les parents ont encore besoin d'un accompagnement familial et pour favoriser l'inclusion dans le quartier ou l'école. Il apporte alors son soutien au jeune et à sa famille en favorisant au maximum les échanges entre le jeune, la famille et l'institution.

Il intervient principalement à domicile mais peut occasionnellement intervenir en établissement scolaire. Il apporte une aide spécifique aux devoirs (méthodologie de travail, explication des consignes,...) et favorise l'instauration d'un contexte favorable aux apprentissages en s'assurant que tout se passe au mieux au niveau familial.

Son intervention s'appuie sur une collaboration étroite avec le professeur spécialisé intervenant également auprès du jeune. Une communication régulière entre intervenants permet une meilleure coordination de leurs actions.

Dans le cas de situation familiale complexe, l'éducateur a la possibilité de participer aux réunions ESS.

Les professionnels mettent en œuvre le projet linguistique de façon transversale : professeurs CAPEJS pour un travail sur le langage écrit et oral dont la parole, la codeuse pour la réception du message oral.

Axes d'amélioration

- Développer les échanges de proximité (établissements partenaires).
- Accompagner les parents dans les prolongements pédagogiques et les éclairer sur les possibilités d'orientation.
- Informer systématiquement les parents de l'existence du SIPAS et en assurer le relais.

Axes d'amélioration

- Structurer les interventions des professionnels en service et créer une entité identifiable avec un projet, des référents, des réunions pour conduire une réflexion sur les pratiques professionnelles.
- Accompagner les élèves professeurs et des professeurs contractuels dans leurs missions en service.
- Encourager les formations des professionnels.
- Mettre en place une séance collective pour les enfants de même niveau scolaire par période ou trimestre.

C- Le SSEFS collège et lycée accompagne la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes déficients auditifs, au collège et au lycée

Le professeur référent de l'INJS centralise les informations concernant le jeune et sa famille, coordonne les actions entre les différents partenaires (collège, lycée, orthophonistes...) et assure le lien avec l'enseignant référent MDPH. Le professeur référent participe aux ESS pour évaluer les besoins de l'élève et élaborer les éléments précurseurs du PPS.

- Modalités des séances :

Les séances individuelles assurées par les professeurs CAPEJS sont à la fois des séances de perfectionnement de la parole (PP), selon le projet linguistique, et des séances de remédiation et d'adaptation scolaire afin de prévenir ou de résoudre d'éventuelles difficultés dans le cursus scolaire de l'enfant. Le professeur spécialisé veille également à améliorer la maîtrise de la langue française, dans toutes les disciplines.

Les séances ont lieu en priorité dans l'établissement scolaire du jeune pour assurer le lien avec l'équipe pédagogique. A défaut, elles peuvent se dérouler au domicile du jeune ou à l'INJS, afin de mettre en œuvre des moyens techniques d'accompagnement.

Plusieurs intervenants de l'INJS (professeur spécialisé, codeuse LPC, moniteur en LSF) peuvent concourir à la mise en œuvre du projet linguistique et du PIA du jeune.

B- Le SSEFS Handicaps associés (SSEFS HA)

Le public concerné : enfants sourds dont la surdit  n'est pas consid r e comme le handicap principal et qui pr sentent des handicaps associ s n cessitant un placement dans une structure m dico-sociale sp cialis e (handicap moteur, d ficiance intellectuelle par exemple).

Le suivi en SSEFS HA est mis en place lorsque la communication en signes, apr s  valuation des besoins, est consid r e comme n cessaire pour l' volution du jeune.

Objectifs : Favoriser la poursuite des apprentissages par le d veloppement de la communication en signes et/ou avec d'autres supports avec les autres enfants et les professionnels.

Les professionnels qui interviennent en SSEFS HA accompagnent  galement les familles (suivi   domicile ou en structure sp cialis e) afin de les  couter, de trouver avec eux les meilleurs moyens de communiquer avec leur enfant, de les aider    tre comp tents et autonomes, favoriser la confiance en leurs comp tences et les accompagner au niveau de l'orientation.

L'intervention consiste  galement   soutenir, informer, former les  quipes qui accompagnent l'enfant, et favoriser le lien avec d'autres  tablissement ressources, l' quipe Relai Handicap rare, dans les domaines des handicaps sp cifiques concern s.

Modalit s : Le professionnel (professeur ou  ducateur sp cialis s) intervient dans l' tablissement o  l' l ve est scolaris  (IME, IEM...). Il peut s'entretenir ainsi le plus r guli rement possible avec le professionnel r f rent de l' l ve (enseignant,  ducateur, psychomotricien...).

En fonction des besoins de l' l ve, les comp tences travaill es sont le langage oral, le soutien en LSF (bagage lexical, communication), les apprentissages fondamentaux.

Axes d'am lioration

- Ouvrir les installations de l'INJS (plancher vibrant) aux « groupes  ducatifs et de communication » auxquels sont rattach s les jeunes dans leur  tablissement et rechercher les possibilit s de mutualisation d' quipements avec les  tablissements partenaires.
- Constituer une  quipe ressources SSEFS HA pour permettre une r flexion sur la prise en charge des  l ves aux besoins particuliers, un travail de supervision et des  changes autour de leurs pratiques.
- Permettre la rencontre avec d'autres  tablissements concern s par le dispositif handicap rare.

• Le SESSAD (primaire et secondaire)

L'INJS de Metz intervient dans l'accompagnement des enfants dysphasiques scolaris s dans un  tablissement de l'Education nationale ou sous convention, sur notification de la CDAPH. Il s'agit principalement d'un accompagnement scolaire.

Les modalit s d'accompagnement de ce public n'apparaissent pas dans le statut des INJS.

La pratique des professionnels de l'INJS s'est d velopp e   partir de leurs comp tences en mati re d'apprentissage et de d veloppement de la communication orale chez les jeunes sourds. L'INJS a d'ailleurs contribu , en 2010,   la mise en place de la formation du DU TSLA en lien avec le CLAP et l'Universit  de Lorraine.

Les professionnels qui interviennent en SESSAD sont pour la plupart, soit des enseignants sp cialis s d tach s de l'Education nationale, soit des professeurs CAPEJS titulaires du DU TSLA ou en voie de l' tre.

Descriptif de la mission :

- Informer les familles et les enseignants de l'Education Nationale des r percussions des troubles s v res du langage sur les apprentissages et sur le d veloppement psycho-affectif,
- Proposer des activit s de langage oral et  crit,
- Proposer des activit s de rem diation.

Axes d'am lioration

- Former au DU TSLA tous les professionnels qui interviennent en SESSAD constitue un axe important du plan de formation de l'INJS. A minima, pr voir des actions de sensibilisation, puis d'approfondissement aux professionnels nouvellement recrut s.
- Cr er une  quipe restreinte avec un coordinateur, mettre en place des r unions d' quipe ( valuation des besoins, choix de la strat gie d'accompagnement,  volution de la situation et r ajustement des modalit s de la prise en charge), construire une expertise.
- Proposer une information ouverte aux enseignants de l'Education nationale.
- Cr er un outil partag  sur le site de l'INJS ouvert   tous les intervenants pour permettre le partage d'informations.
- Echanger avec d'autres  tablissements accompagnant des enfants   TSL.
- Proposer des temps d'accompagnement  ducatif, si besoin avec accompagnement familial lorsque les bilans en font appara tre la n cessit .
- Coordonner l'activit  des professionnels de l'INJS avec celle des autres professionnels (orthophonistes, neuropsychologue, p dopsychiatre...) afin de proposer un accompagnement global.
- Cr er un p le d'expertise TSL.

• Le SIPAS et les suites de la prise en charge

Activité du SIPAS (Service d'Insertion Professionnelle et Accompagnement Social) :

Missions du SIPAS :

Le service est un centre de ressources et un lieu d'écoute pour les jeunes sourds et les jeunes à troubles spécifiques du langage, leur famille, et les organismes amenés à les recevoir. Il s'adresse aux élèves de l'établissement en fin de scolarité, ainsi qu'aux anciens élèves. Deux éducatrices spécialisées à mi-temps assurent le fonctionnement de ce service, en lien avec l'interprète en LSF.

Le SIPAS coordonne des actions éducatives avec l'environnement extérieur, favorisant la communication (LSF) et la transition entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.

L'objectif est d'accompagner le jeune adulte dans l'élaboration de son projet personnel et professionnel et de lui donner les outils pour pallier ses difficultés.

L'accompagnement se décline autour de plusieurs axes :

- Préparation à la sortie :
 - Cours de préparation à la sortie pour les élèves en fin de formation à l'INJS (CAP),
 - Entretiens sur demande pour d'autres élèves INJS dont le projet évolue et qui s'orientent vers une entrée dans la vie active, notamment via un apprentissage,
 - Travail collaboratif avec les équipes pédagogique, éducative et thérapeutique des jeunes accompagnés.
- Insertion professionnelle :
 - Accompagnement à l'inscription pôle emploi, mise en lien avec Cap Emploi et l'URAPEDA,
 - Accompagnement à la mise en place d'un contrat d'apprentissage, en collaboration avec le Dispositif d'Intégration Régional des Personnes Handicapées vers l'Apprentissage (DIRPHA),

- Soutien au code de la route (clé pour l'emploi),
- Mise en lien avec tout service compétent, en fonction des besoins de la personne (SAMETH, AGEFIPH, FIPHFP, missions locales, chambre des métiers...).
- Insertion Sociale :
 - Aide à la recherche de logement,
 - Sensibilisation sur les droits et devoirs du citoyen sourd,
 - Aide à l'écrit et contacts téléphoniques pour toutes démarches,
 - Repérage et mise en relation avec les acteurs sociaux compétents dans les dispositifs de droit commun,
 - Soutien à la parentalité, notamment pour les parents sourds d'enfants entendants, et mise en réseau avec tous les acteurs de terrain compétents.
- Prise en charge des interventions :

Jusqu'en juin 2015, le service accueillait et accompagnait gratuitement les jeunes sortis depuis plus de trois ans et les adultes sourds. Ces accompagnements représentaient une partie importante de l'activité du service. A compter de la délibération du Conseil d'administration d'octobre 2015, les interventions sont facturées selon une tarification validée par le conseil d'administration. (Leur coût peut être imputé sur la Prestation de compensation du handicap (PCH)).

Axes d'amélioration

- Constituer un fichier de suivi systématique des jeunes après la sortie, à partir du dossier unique informatisé.
- Clarifier la collaboration entre le professeur de Prévention Sécurité Environnement (PSE) théorie en classe et le SIPAS.
- Créer un fichier « entreprises » répertoriant les employeurs acceptant d'accueillir des jeunes en situation de handicap pour des périodes de stage ou pour des formations en apprentissage (secteurs divers et variés).
- Organiser des forums des métiers afin d'ouvrir les possibilités de nouvelles formations professionnelles mais également de nouveaux partenariats pour l'établissement.
- Activer les partenariats (Pôle Emploi, Cap Emploi, URAPEDA, MDPH, CAF, CPAM, DIRPHA, bailleurs sociaux, services de PMI, hôpitaux...) et faire connaître l'établissement, son service de suite et d'interprétation.
 - Envisager la création d'un service de suite de type SAVS pour prendre le relai de l'accompagnement du SIPAS de l'INJS et assurer le rôle de lieu ressource pour les personnes sourdes et à TSL, tout au long de la vie.



DES RESSOURCES AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les fonctions supports sont assurées par vingt-cinq professionnels appartenant à divers services (ressources humaines, financiers, services techniques et généraux, informatique, communication, l'accueil, secrétariats). Bien que n'étant pas en première ligne pour l'accompagnement des élèves, ces professionnels assurent des missions indispensables au fonctionnement de l'établissement et contribuent ainsi à la qualité de l'accompagnement.

Une secrétaire de direction, rattachée au directeur et à la directrice adjointe, assure la coordination entre la direction, les professionnels, les usagers, les acteurs institutionnels, les partenaires extérieurs et assure la préparation et le suivi des instances institutionnelles.

Tous ces services sont rattachés à la directrice adjointe tout en ayant chacun à leur tête une personne installée dans des fonctions de coordination.

Les activités des agents de la cuisine, du service de la propreté et de l'hygiène ou de la lingerie sont complétées par des prestations de services incluses dans des marchés publics.

Les services techniques doivent gérer des problématiques de plus en plus complexes du fait de l'évolution des normes applicables en matière de sécurité, d'accessibilité et pour la maintenance préventive. L'équipement matériel et logiciel, ainsi que l'installation réseau ont beaucoup évolué, la poursuite de cette évolution doit donner lieu à un plan sur plusieurs années permettant d'identifier des priorités.

Dans un contexte où la crise des finances publiques risque d'aboutir à une stagnation, voire à une baisse des subventions de l'Etat et de l'assurance maladie, l'activité de l'établissement tend à s'accroître.

L'animation des groupes de travail ou des points d'audit menés ont mis en évidence la nécessité de moderniser le fonctionnement de ces services au travers des axes communs ou propres à un service.

Axes d'amélioration

- La mise en place des budgets prévisionnels par service pour permettre d'organiser un dialogue en amont afin d'identifier les priorités, ce qui donnerait une plus grande autonomie aux services pour la gestion de leurs commandes pendant l'année.
- Le repositionnement de la place de l'usager dans la tenue de commissions notamment sur des thèmes liés à la cuisine.
- La prise en compte de la démarche de développement durable dans les différents champs.
- L'accompagnement des missions des agents par des formations adéquates et par une nécessaire prise en compte de leur souhait d'évolution.
- L'adéquation de l'organisation du travail aux besoins prioritaires de l'institution notamment pour le service d'accueil.
- La place prise par l'outil informatique nécessite une meilleure organisation de l'assistance informatique de premier niveau, et l'élaboration d'un schéma directeur permettant de se donner des priorités pour le parc matériel, les applications et le réseau.
- Ce schéma devra inclure la réalisation d'un dossier unique informatisé de l'élève et la mise en place d'outils permettant de faciliter la communication entre les professionnels.
- La mise en œuvre de la traçabilité et de l'application des normes en lien avec la propreté et l'hygiène dans les différentes parties du bâtiment et dans les différents métiers (RABC pour la lingerie, HACCP pour la restauration, ...).
- La réflexion des internats et l'organisation d'un appartement, support du dispositif de mise en autonomie des élèves.
- La mise en place d'outils permettant aux services supports d'alimenter la construction du système d'informatisation et l'alimentation du tableau de bord qui en résultera.

LE SERVICE DES ÉLÈVES

Composé de trois agents dont une coordonnatrice, les missions du service des élèves sont de produire et de communiquer les documents utiles aux élèves, aux parents ou aux professionnels. Il compile et synthétise également des données, procédures ou statistiques nécessaires à la rédaction du rapport d'activité ou au montage de marchés publics.

Rattaché hiérarchiquement au secrétariat général, il est en lien fonctionnel avec les chefs de service des trois champs présents autour des enfants.

Ce service doit faire face à de nombreuses sollicitations émanant d'acteurs divers : enfants, parents, professionnels des trois champs, acteurs de la MDPH, de l'Education nationale. Par ailleurs, il doit porter des dossiers qui s'inscrivent dans des délais contraints. Enfin, il assure une importante fonction d'accueil et de renseignement, d'où la nécessité de disposer d'informations actualisées.

Suite aux différentes réunions tenues, il est apparu nécessaire et prioritaire de développer une démarche projet tendant à la mise en place du dossier unique de l'usager informatisé.

Pour ce faire, une clarification des missions et modalités d'organisation au sein du service des élèves a été entreprise avec une très forte implication des acteurs du service, en lien avec les chefs de service.

Cette démarche a permis l'écriture d'une nouvelle répartition des missions organisées autour de trois pôles : pôle professionnels, pôle enfants, pôle transverse.

Axes d'amélioration

- La réorganisation du service des élèves, support de l'informatisation du dossier unique de l'usager.
- Dans le prolongement de cette réorganisation, il a été décidé d'impulser l'informatisation du dossier unique de l'usager. Le déploiement de ce projet est en cours, suite à la sélection du prestataire de service qui, en lien avec les co-chefs de projets, va procéder aux reprises de données et à la formation des acteurs afin de rendre l'outil opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire.
- Préalablement, un champ de réflexion est actuellement en cours autour de la notion d'information partagée afin que les droits d'accès au dossier unique soient déterminés, dans le respect du secret médical, tout en permettant une parfaite connaissance de la situation de l'enfant par les professionnels des différents champs et une information optimisée en direction des parents.
- Le projet intègre par ailleurs le droit des usagers à l'accès à leur dossier.

LE PROJET SOCIAL

Le respect, la bienveillance, la communication, la transparence constituent le socle de valeurs fédératrices du projet social de l'établissement dont la finalité est la mise en cohérence des principes de management avec les valeurs de l'Institut, ses missions et ses ambitions pour donner du sens à l'action quotidienne des professionnels. Il se déploie selon les axes suivants :

Le développement des ressources humaines

Le service des ressources humaines est assuré par deux agents dont un coordinateur. Il assure notamment la gestion administrative des agents, la paie et la gestion de la formation.

Il gère également la politique du handicap et l'action de l'INJS en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés en faisant en outre appel au FIPHFP.

Le traitement informatique des dossiers du service a fait l'objet d'une refonte, en cours de finalisation notamment dans son volet formation.

La politique de formation est dynamique (3% de la masse salariale) et adaptée à la spécificité du public accueilli et à ses évolutions (DU TSLA, formations LSF, LPC...) avec de nombreuses formations sur site afin d'élargir le nombre de personnels formés.

Les différents champs sont couverts tant pour les métiers en lien avec l'accompagnement des enfants que pour ceux des fonctions support.

Une réflexion est en cours afin d'identifier les axes de travail nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines.

Axes d'amélioration

- La prise en compte des différents aspects de la définition de la gestion des ressources humaines et notamment le travail sur les charges de travail et les projections en ETP en lien avec la finalisation du répertoire métier qui inclura les nécessaires évolutions des compétences en lien avec les évolutions du public accueilli.
- La construction du pôle unique de formation qui devra, en lien avec les chefs de service, élaborer un plan de formation à partir des priorités de l'institut et des besoins des services, notamment formations à la LSF, au CAPEJS et au DU TSLA.
- Le suivi du projet social et notamment celui des instances et des relevés de décision du dialogue social.
- La prise en charge du dossier suivi médical des agents.
- La production des rapports d'activité.
- La maîtrise du nouvel outil informatique de gestion des ressources humaines.
- Pour ce faire, un accompagnement à l'évolution des métiers sera mis en place afin de donner aux agents les voies et moyens de cerner leurs missions et activités.

Les conditions d'exercices des professionnels sont des facteurs déterminants pour la qualité de la prise en charge des usagers et l'INJS doit veiller à leur amélioration constante.

L'amélioration des conditions de travail

L'amélioration des conditions de travail débute par la formalisation de l'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires avec :

- La remise d'un livret d'accueil à chaque nouveau professionnel, lors de sa prise de fonction.
- Une visite du site ainsi que l'information du personnel et des usagers lors de l'arrivée d'un nouvel agent.
- La généralisation de la mise en place d'un tutorat du nouvel arrivant.

Elle comprend le développement de la qualité de vie au travail qui a pour objectifs l'amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels ainsi que la performance collective de l'institution.

L'organisation d'espaces de réflexion et d'expression des professionnels sur le contenu de leur travail et leur reconnaissance en tant que force de propositions au côté de la direction en sont les garants.

Le développement de la qualité de vie au travail est une démarche de progrès qui passe par une volonté politique clairement exprimée. Elle suppose également la capacité collective à expérimenter et à accepter l'éventuelle réversibilité des orientations après évaluation des dispositifs. Elle suppose également le partage de l'information et l'organisation d'échanges entre les professionnels.

La reconnaissance au travail est un levier important de l'amélioration de la qualité de vie et de l'engagement au travail. Le professionnel a besoin d'être reconnu en tant que travailleur apte, qui s'engage à accomplir les missions qui lui sont confiées. Reconnaître ses compétences, favoriser son développement permet au professionnel de mieux vivre au travail et participe à la diminution de l'absentéisme, du « burn out » ou de l'épuisement professionnel.

L'ANACT relève, comme facteurs de motivation et de performance, les principes de reconnaissance, de confiance, de tolérance, d'écoute et de respect ainsi que l'importance de l'organisation et de la gestion du temps de travail comme facteur de prévention de l'absentéisme.

Quelques principes en termes de gestion du temps du travail et de prévention de l'absentéisme, appliqués par l'INJS :

- Respecter l'équilibre entre vie privée et professionnelle,
- Afficher les plannings de travail 15 jours avant leur mise en œuvre,

- Eviter de solliciter les mêmes personnels lors de modifications de planning,
- Préserver des horaires de travail raisonnables en respect de la réglementation,
- Optimiser les temps de réunions,
- Planifier les réunions en début d'année et réserver des plages pour les réunions d'ajustement par définition non prévisibles,
- Organiser des réunions efficaces : objectifs claires, ordre du jour prédéfini, participants réellement concernés, respect de l'heure et du temps prévu, rédaction rapide et systématique d'un relevé de conclusions.

Le dialogue social

Le dialogue social institutionnel : Ce dialogue entre la direction et les organisations syndicales est défini par les textes : le Comité technique et le CHSCT sont réunis sur les questions relevant de leurs compétences et selon une périodicité réglementaire, voire au-delà selon l'actualité de l'établissement.

La direction a instauré des lieux d'échange tels que les comités de suivi RPS, les rencontres en groupe de travail, des lieux de concertation réguliers avec les organisations syndicales, selon l'actualité institutionnelle, réglementaire ou celle des professionnels afin de favoriser la prise en compte de leurs besoins et de leurs propositions.

Les audiences et les entretiens individuels répondent de manière ponctuelle aux problématiques collectives ou individuelles

La santé au travail et la prévention des risques professionnels et psycho-sociaux

Le bien être sur les lieux de travail est une composante de la Santé ; le travail est une source d'influence du bien-être général défini comme un état d'esprit dynamique, caractérisé par une harmonie satisfaisante entre les aptitudes, les besoins et les aspirations du personnel d'une part, les contraintes et les possibilités du milieu du travail d'autre part.

Toutefois, il convient de dissocier en termes de bien-être au travail :

- le bien-être de la personne au travail qui implique l'hygiène, la sécurité, la santé, l'embellissement des lieux de travail,
- et le bien-être du salarié au travail qui intègre la prise en compte de la spécificité du travail.

La santé au travail s'appuie sur le Service de Santé au travail qui, dans l'accomplissement de ses missions transmet aux instances représentatives du personnel, CT et CHSCT un rapport annuel sur les accidents et maladies professionnelles.

La santé au travail passe également par l'instauration d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux. Une commission dite RPS composée de professionnels et de représentants du personnel en est la garantie.

Axes d'amélioration

- Mettre en place une commission dite RPS composée de professionnels et de représentants du personnel.

Le développement d'une politique d'œuvres sociales

Axes d'amélioration

Deux solutions peuvent être étudiées :

- soit l'adhésion au Comité de Gestion des Œuvres Sociales (SGOS) de la fonction publique hospitalière (FPH),
- soit reprendre le cahier des charges du CGOS interne à l'établissement.

Un groupe de travail sera mis en place et composé de représentant du personnel et du coordonnateur du service RH.



LES SERVICES LOGISTIQUES

Le service financier

Le service est composé de 4 agents. Sa mission est d'assurer la gestion financière et budgétaire de l'établissement, dans ses dimensions prévisionnelles et de contrôle des dépenses engagées. Cette mission comprend la préparation et le suivi du budget, le traitement des pièces comptables, le suivi des dépenses, la préparation et le suivi des marchés, le suivi des stocks et des immobilisations.

Le service financier gère également le FIPHFP qui est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission étant d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

La récente réforme de la gestion budgétaire et comptable publique entrée en application au 1er janvier 2016 va permettre une gestion budgétaire prévisionnelle plus fine et mieux articulée avec les orientations du projet d'établissement. Pour accompagner cette réforme, le service a été doté d'un nouveau logiciel dès le début de l'année 2016.

Enfin, un travail autour d'une nouvelle procédure a été finalisé afin de permettre un allègement des fonctions administratives des chefs de service dans le domaine des commandes.

Axes d'amélioration

- Parfaire le déploiement du logiciel financier par l'intégration des évolutions du logiciel afin d'alimenter la construction de tableaux de bord.
- Donner à chaque agent du service les points de repères nécessaires à la réalisation des activités décrites dans leur fiche de poste et notamment les procédures d'achat public.
- Former les agents du service à l'évolution de leur mission vers celle d'appui et d'aide au pilotage.
- Au terme d'un dialogue de gestion interne, mettre en place des budgets prévisionnels par service afin de leur permettre la gestion de leurs commandes pendant l'année selon les priorités arrêtées.

Le service informatique

Composé d'un agent, le service informatique a pour mission d'assurer la maintenance et le développement du parc informatique, du réseau intra/extranet et d'accompagner les professionnels dans la maîtrise de l'outil informatique.

Plusieurs informatisations, sous le contrôle du service informatique, ont été déployées récemment dont celle des services financiers et des ressources humaines.

Plus récemment, dans un souci d'organisation et de rationalisation de l'activité des services, l'INJS a fait le choix d'informatiser le Dossier Unique de l'utilisateur. La solution retenue sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2016/2017. Elle permettra la simplification des tâches et la mutualisation de l'information entre les professionnels de différents champs tout en offrant aux fonctions support la possibilité de disposer de données utiles à la réalisation des rapports et aux outils de pilotage. Les formations des professionnels directement impliqués est en cours.

Parallèlement le service informatique a procédé à une étude des niveaux de maîtrise de l'outil informatique par les professionnels, l'analyse est en cours de traitement.

Axes d'amélioration

- Finaliser le déploiement du dossier unique informatisé en formant tous les professionnels de l'institution et en déclinant les droits d'accès en conformité avec la réflexion sur l'information partagée.
- Assurer les conditions techniques de réalisation du collège numérique et être en veille sur l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Renforcer l'organisation du service informatique en effectif afin d'assurer la continuité du service et une meilleure assistance informatique de premier niveau.
- Elaborer un schéma directeur pluriannuel afin de flécher les priorités tant dans le domaine de l'acquisition de matériel et applications, que de nouveaux outils de communication facilitant la communication entre les professionnels ou avec les usagers.

Les services techniques

Seize professionnels affectés au sein de ces services assurent au quotidien la qualité de vie à l'établissement pour les jeunes et les professionnels dans ses dimensions d'accueil, de restauration, d'entretien et d'hygiène des locaux, d'entretien du parc automobile et des espaces verts.

Ces services concourent à la qualité du cadre de vie des conditions de travail et à leur amélioration dans un esprit de responsabilité de l'environnement et de développement durable.

Les professionnels de ces services seront force de proposition dans un projet d'éco-responsabilité.

Dans un certain nombre de ces domaines, coexistent des prestations internes et des prestations externes qui sont revues selon les périodicités de l'achat public.

L'intégralité des services a fait l'objet de réunions qui ont permis de dégager les axes de travail prioritaires.

Des travaux de grande envergure vont se réaliser au cours des trois prochaines années pour permettre à l'institution de disposer de nouvelles menuiseries et de système de chauffage.

Enfin, de récentes dispositions encadrent la gestion du parc automobile dont le coût d'entretien doit être rationalisé.

Axes d'amélioration

- Finaliser l'organisation du service d'accueil afin de répondre aux besoins prioritaires de l'institution tout en diversifiant les activités réalisées par les agents.
- Mettre en œuvre la traçabilité de l'application des normes en lien avec la propreté et l'hygiène dans les différentes parties du bâtiment et dans les différents métiers (RABC pour la lingerie, HACCP pour la restauration, ...).
- Contribuer au bon déroulement du marché de réfection des menuiseries et du chauffage.
- Suivre la réfection des internats et l'organisation d'un appartement, support du dispositif de mise en autonomie des élèves.
- Dans le cadre budgétaire contraint et de l'évolution des métiers, redéfinir les contributions des prestataires extérieurs en lien avec celles effectuées en interne.
- Etudier les voies et moyens d'entretenir le parc automobile de l'INJS de façon rationnelle en conformité des récents textes.
- Repositionner plus ouvertement la place de l'utilisateur dans la mise en place et la tenue de commissions notamment dans le domaine de l'alimentation.
- Finaliser l'écriture de la démarche éco responsable et la décliner dans toutes les actions réalisées au sein de l'INJS.

POLITIQUE ÉCO-RESPONSABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



- **AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- **ANESM** : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- **APCEI** : Acceptation, Perception, Compréhension, Expression, Intelligibilité / « répondre aux besoins d'échanges entre tous les professionnels de la surdité par la visualisation rapide des capacités »
- **APR** : Agent polyvalent de restauration
- **ARACT** : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
- **ARS** : Agence régionale de santé
- **BCDI** : Bibliothèque, Centre de Documentation et d'Information
- **CAF** : Caisse d'allocations familiales
- **CASF** : Code de l'action sociale et des familles
- **CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- **CFA** : Centre de formation des apprentis
- **CHR** : Centre hospitalier régional
- **CHSCT** : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- **CLER BA** : Centre lorrain d'évaluation et de réadaptation en basse audition
- **CMP** : Centre médico psychologique
- **CMSEA** : Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes
- **CPOM** : Contrat d'objectifs et de moyens
- **CTES** : Conseiller(e) Technique d'Éducation Spécialisée
- **DA** : Déficience auditive / déficient auditif
- **DGAS** : Direction générale de l'action sociale
- **DGCS** : Direction générale de la cohésion sociale
- **DIPC** : Document individuel de prise en charge
- **DIRPHA** : Dispositif d'Intégration Régional des Personnes Handicapées vers l'Apprentissage
- **EDA** : Equipe d'accueil
- **EN** : Education nationale
- **EPLEA** : Etablissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles
- **ESMS** : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- **ESS** : Equipe de suivi de la scolarisation
- **FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- **GEVA-SCO** : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
- **IEM** : Institut d'Education Motrice
- **IME** : Institut Médico-Educatif
- **IMPRO** : Institut médico-professionnel
- **ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- **LPC** : Langage (langue française orale) parlé complété
- **LSF** : Langue des signes française
- **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées
- **MÉTHODE HACCP** : Hazard Analysis Critical Control Point, Analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise dans le domaine alimentaire
- **NORMES RABC** : « Risk Analysis and Biocontamination Control », démarche qualité destinée aux blanchisseries.
- **PPS** : Projet personnalisé de scolarisation
- **PSCI** : Prévention et secours civiques de niveau 1
- **RH** : Ressources Humaines
- **SAFEP** : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
- **SAMETH** : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale
- **SEES** : Section d'éducation et d'enseignement spécialisés
- **SIPAS** : Service d'Insertion Professionnelle et Accompagnement Social
- **SSEFIS** : Service de soutien à l'éducation familiale et à l'inclusion scolaire
- **TED** : Troubles envahissants du développement
- **TSL** : Troubles spécifiques du langage
- **URAPEDA** : Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs